

## **FCPI INNOVATION PLURIEL 4**

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

## **FCPI INNOVATION PLURIEL 4**

22, rue Vernier  
75017 PARIS

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCPI INNOVATION PLURIEL 4,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI) INNOVATION PLURIEL 4 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPI à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces modalités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPI ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPI.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPI à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



**2025.07.01**

**16:36:58 +02'00'**

Jean-Luc MENDIELA

Associé

Bilan Actif au 31/12/24 en EUR	Exercice 2023/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A) (*)</b>	<b>9 192 538,57</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	9 192 538,57
<b>Obligations convertibles en actions (B) (*)</b>	<b>106 066,13</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	106 066,13
<b>Obligations et valeurs assimilées (C) (*)</b>	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Titres de créances (D)</b>	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>43 816,67</b>
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	43 816,67
Autres OPC et fonds d'investissements	
<b>Dépôts (F)</b>	
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Prêts (I)</b>	<b>130 374,66</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>9 472 796,03</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>2 563,00</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>9 894,00</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>12 457,00</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>9 485 253,03</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31/12/24 en EUR	Exercice 2023/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	11 045 764,83
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	-1 568 377,96
<b>Capitaux propres I</b>	<b>9 477 386,87</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II) (*)</b>	<b>9 477 386,87</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	
<b>Emprunts (C)</b>	
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	7 866,16
Concours bancaires	
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>7 866,16</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>9 485 253,03</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31/12/24 en EUR	Exercice 2023/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	23 863,00
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	3 507,85
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	267,55
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>27 638,40</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>27 638,40</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	413 800,36
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	5 204,61
Impôts et taxes	
Autres charges	
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-419 004,97</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A+B)</b>	<b>-391 366,57</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>-391 366,57</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	-241 247,86
Frais de transactions externes et frais de cession	-5,41
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>-241 253,27</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>-241 253,27</b>



# Annexe des comptes annuels

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du Fonds est :

- pour 70 % minimum du portefeuille, de prendre des participations dans des sociétés majoritairement non cotées présentant un caractère innovant, (les « Sociétés Innovantes »), en vue de la réalisation de plus-values à long terme sur les capitaux investis.
- pour 30 % maximum du portefeuille, de gérer la part non soumise aux critères innovants de manière diversifiée.

La Société de Gestion investira principalement au travers d'une sélection d'OPC monétaires, obligataires, actions ou diversifiés et pourra investir accessoirement en titres de capital oudonnant accès au capital de sociétés françaises ou européennes cotées ou non cotées.

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

Exprimé en EUR	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actif net total</b>	<b>9 477 386,87</b>	<b>11 070 097,69</b>	<b>16 019 725,50</b>	<b>17 771 022,68</b>	<b>14 578 575,13</b>
<b>Innovation Pluriel N°4 Part A</b>					
Engagement de souscription	10 796 316,00	10 796 316,00	10 824 598,20	10 870 805,60	10 884 374,10
Montant libéré	10 796 316,00	10 796 316,00	10 824 598,20	10 870 805,60	10 884 374,10
Répartition d'actifs	3 244 804,59	3 244 804,59			
Distribution sur revenu net (y compris les acomptes)					
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)					
Nombre de parts	107 709,190	107 963,160	108 245,982	108 708,056	108 843,741
Valeur liquidative unitaire	84,16	95,81	138,19	150,57	126,95
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					

<b>Innovation Pluriel N°4 Part B1</b>					
Engagement de souscription	9 598,00	9 598,00	9 598,00	9 598,00	9 598,00
Montant libéré	9 598,00	9 598,00	9 598,00	9 598,00	9 598,00
Répartition d'actifs					
Distribution sur revenu net (y compris les acomptes)					
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)					
Nombre de parts	9 598,000	9 598,000	9 598,000	9 598,000	9 598,000
Valeur liquidative unitaire	23,82	54,89	86,80	125,62	58,03
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					

<b>Innovation Pluriel N°4 Part B2</b>					
Engagement de souscription	9 598,00	9 598,00	9 598,00	9 598,00	9 598,00
Montant libéré	9 598,00	9 598,00	9 598,00	9 598,00	9 598,00
Répartition d'actifs					
Distribution sur revenu net (y compris les acomptes)					
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)					
Nombre de parts	9 598,000	9 598,000	9 598,000	9 598,000	9 598,000
Valeur liquidative unitaire	18,26	19,84	22,88	19,57	18,69
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

Exprimé en EUR	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Innovation Pluriel N°4 Part B3</b>					
Engagement de souscription	8 227,00	8 227,00	8 227,00	8 227,00	8 227,00
Montant libéré	8 227,00	8 227,00	8 227,00	8 227,00	8 227,00
Répartition d'actifs					
Distribution sur revenu net (y compris les acomptes)					
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)					
Nombre de parts	8 227,000	8 227,000	8 227,000	8 227,000	8 227,000
Valeur liquidative unitaire	1,000	1,000	1,000	1,010	2,950
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					

## A2. Règles et méthodes comptables

### ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

#### Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

#### **1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)**

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

#### **2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice**

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La comptabilisation des revenus des instruments financiers est effectuée suivant la méthode des "intérêts encaissés".

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La méthode de cession d'actifs est celle du coût unitaire moyen pondéré.

La devise de comptabilité du portefeuille est l'euro.

#### **Exercice comptable**

Cet exercice a une durée de 12 mois.

## **RÈGLES DE VALORISATION ET CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE**

Pour le calcul de l'Actif Net du Fonds, les instruments financiers et valeurs détenues par le Fonds sont évalués, à leur valeur actuelle, par la Société de Gestion selon les méthodes et critères préconisés actuellement dans le Guide International d'Évaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque en sa dernière mise à jour publié par l'IPEV Valuation Board (International Private Equity and Venture Capital Valuation Board), ratifié par les associations professionnelles comme l'AFIC (Association Française des Investisseurs pour la Croissance) et l'EVCA (European Venture Capital Association).

Dans le cas où ces associations modifieraient les préconisations contenues dans ce guide, la Société de Gestion peut modifier en conséquence ces méthodes et critères d'évaluation, sans autre formalité ni approbation des porteurs. Dans ce cas, elle mentionne simplement les évolutions apportées dans son prochain document périodique adressé aux Porteurs de Parts.

La Société de Gestion mentionne dans son rapport de gestion annuel les critères de valorisation retenus et tout changement éventuel dans l'application de ces critères, ainsi que les motifs d'un tel changement. La Société de Gestion peut déroger aux règles décrites ci-dessous. Dans ce cas, elle mentionne dans son rapport de gestion annuel les motifs de cette dérogation et les critères d'évaluation retenus.

### **Méthode et Règles Comptables**

#### **a- Règle pour les titres non cotés :**

Les lignes de portefeuille de participations non cotées sont évaluées en « juste valeur » (Fair Value) selon la méthode retenue et en application des recommandations de l'IPEV.

Différentes méthodes pourront être appliquées en fonction :

- du secteur d'activité de la société et conditions de marché sur ce même secteur
- du nombre et de la qualité des données disponibles sur la société (par exemple ses prévisionnels), de la pertinence des données issues de transactions ou des sociétés comparables ;
- de la maturité de la société ;
- des spécificités de la société ;

De façon prudente, la valorisation sera établie sur la base des critères retenus lors de la détermination du prix d'acquisition des titres et de façon préférentielle :

par la méthode « Price of Récent Investment » précisée dans les recommandations de l'IPEV, notamment lorsqu'il s'agit de petites entreprises ou de sociétés innovantes, cibles des FCPI/FIP.

par la méthode des comparables ou par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, notamment lorsqu'il s'agit de sociétés matures, de taille significative ayant fait l'objet d'une opération de souscription ou d'acquisition à effet de levier (LBO), méthodes fondées sur :

- les résultats de la société (cash-flow, résultat net, résultat d'exploitation, excédent brut d'exploitation, ...),
- des multiples raisonnables et appropriés au secteur d'activité et aux spécificités de la société,
- des transactions récentes sur des sociétés comparables à la société et dans le même secteur d'activité.

La Société de Gestion prendra en compte tout élément déterminant qui attesterait d'une variation significative et durable de la situation et des perspectives de la société par rapport à celles qui avaient été prises en compte pour la détermination du prix d'acquisition ou de la dernière valeur liquidative.

En particulier, une diminution significative et durable de la valeur d'un investissement peut résulter d'une cessation de paiement, d'un litige important, du départ ou d'un changement d'un dirigeant, d'une fraude au sein de la société, d'une altération substantielle de la situation de marché, d'un changement profond de l'environnement dans lequel évolue la société, de tout événement entraînant une rentabilité inférieure à celle observée au moment de l'investissement, de performance substantiellement et de façon durable inférieures aux prévisions, etc.

#### **b- Règle pour les titres cotés:**

Le portefeuille de titres cotés est évalué par la Société de Gestion selon les critères suivants :

Les titres négociés sur un marché d'instruments financiers français ou étranger dont le fonctionnement est assuré par une entreprise de marché ou un prestataire de services d'investissement ou tout autre organisme similaire étranger sont évalués, si le titre est suffisamment liquide et son cours représentatif de sa valeur, sur la base du dernier cours constaté sur ce marché s'ils sont négociés sur un marché français au jour de l'évaluation ou le dernier jour ouvré précédent le jour de l'évaluation si celui-ci n'est pas un jour ouvré, ou du dernier cours constaté sur leur marché principal, et convertis en euros.

Les titres négociés sur un marché d'instruments financiers français ou étranger dont le fonctionnement n'est pas assuré par une entreprise de marché ou un prestataire de services d'investissement ou tout autre organisme similaire étranger sont évalués selon les règles décrites au a) ci-dessus applicables aux titres non cotés, ou à défaut et si le titre est suffisamment liquide et son cours

représentatif de sa valeur, sur la base du dernier cours connu au jour de l'évaluation sur son marché principal, et convertis en euros.

Des décotes pourront être par prudence appliquées à la valorisation des titres français et étrangers admis sur un marché d'instruments financiers français ou étranger dont le fonctionnement est assuré par une entreprise de marché ou un prestataire de services d'investissement ou tout autre organisme similaire étranger, lorsque les titres détenus par le Fonds font l'objet d'un engagement de ne pas céder (« lock-up »), ou d'une restriction réglementaire ou contractuelle.

#### **c- Règle applicable aux titres de créance négociables (TCN) :**

##### **TCN de maturité inférieure à trois (3) mois**

Les TCN de durée de vie inférieure à trois (3) mois à l'émission, à la date d'acquisition ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois (3) mois à la date de détermination de la Valeur Liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation).

Dans le cas particulier d'un TCN indexé sur une référence de taux variable (essentiellement l'EONIA), la valorisation du titre tient compte également de l'impact du mouvement de marché (calculé en fonction du spread de marché de l'émetteur).

##### **TCN de maturité supérieure à trois (3) mois**

Ils sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, du spread de marché de l'émetteur (caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

#### **d- Règle applicable aux dépôts, liquidités et comptes courants**

Les dépôts, liquidités et comptes courants sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

#### **e- Règle applicable aux devises**

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Fonds sont ceux diffusés par SIX Telekurs le jour d'arrêté de la valeur liquidative du Fonds.

#### **f- Règle applicable aux SICAV et parts de FCP :**

Les actions de SICAV et les parts de fonds commun de placement (FCP) et des OPC sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

### **14.2 Date d'établissement de la valeur liquidative**

Les Valeurs Liquidatives des Parts A et B sont établies pour la première fois en date du 30 décembre 2016.

Elles sont ensuite établies en date du 30 juin et 31 décembre de chaque année. Si ce jour est un jour férié ou un jour de fermeture de la Bourse de Paris, la valeur liquidative sera datée du dernier jour ouvré de chaque semestre.

Les Valeurs Liquidatives sont affichées dans les locaux de la Société de Gestion, communiquées à l'AMF et mises en ligne sur le site internet **www.swen-cp.fr**. Le montant et la date de calcul des Valeurs Liquidatives sont communiqués à tout Porteur de Parts qui en fait la demande.

### **14.3 Valeur Liquidative des Parts**

#### **14.3.1 Valeur liquidative des Parts A et B**

Le calcul de la Valeur Liquidative des Parts A et B sera déterminé de la manière suivante : MPA désigne le montant total libéré des souscriptions de Parts A, diminué du montant total des distributions de toute nature déjà versées à ces Parts depuis leur souscription et des rachats de Parts A du Fonds ; MPA est réputé égal à zéro le jour où cette différence devient négative.

MPB désigne le montant total libéré des souscriptions de Parts B, diminué du montant total des distributions de toute nature déjà versées à ces Parts depuis leur souscription ainsi que des rachats de Parts B du Fonds ; MPB est réputé égal à zéro le jour où cette différence devient négative.

Pour l'application du présent Règlement, l'expression « Actif Net du Fonds » désigne la somme de MPA, MPB et des Plus-Values du Fonds n'ayant encore fait l'objet d'aucune distribution.

Pour le calcul de la Valeur Liquidative, l'Actif Net est réparti comme suit entre les Parts A et B :

**a) Si l'Actif Net du Fonds est inférieur ou égal à MPA :**

l'actif net attribué à l'ensemble des Parts A est égal à l'Actif Net du Fonds,  
l'actif net attribué à l'ensemble des Parts B est nul.

**b) Si l'Actif Net du Fonds est supérieur à MPA et inférieur ou égal à MPA+MPB :**

- l'actif net attribué à l'ensemble des Parts A est égal à MPA,
- l'actif net attribué à l'ensemble des Parts B est égal à l'Actif Net du Fonds diminué de MPA.

**c) Si l'Actif Net du Fonds est supérieur à MPA+MPB :**

l'actif net attribué à l'ensemble des Parts A est égal à MPA augmenté de 80 % de la différence entre l'Actif Net du Fonds et la somme de MPA+MPB,  
l'actif net attribué à l'ensemble des Parts B est égal à MPB augmenté de 20 % de la différence entre l'Actif Net du Fonds et la somme de MPA+MPB.  
Dans tous les cas a), b) et c), la Valeur Liquidative de chaque Part A est égale au montant total de l'Actif Net attribué aux Parts A divisé par le nombre de Parts A.

**14.3.2 Calcul de la Valeur Liquidative des Parts B1, B2 et B3**

Le calcul de la Valeur Liquidative des Parts B sera déterminé de la manière suivante :  
MPB1, MPB2 et MPB3 désignent respectivement le montant total libéré des souscriptions des Parts B1, B2 et B3 diminué du montant total des distributions de toute nature déjà versées à ces Parts, depuis leur souscription ainsi que des rachats de Parts B1, B2 et B3.  
PVB1, PVB2 et PVB3 désignent les « Plus-Values sur les Actifs gérés par le Premier Délégué, par le Deuxième Délégué et par la Société de Gestion » telles que définies à l'article 6.4 ci-dessus.

**a) Si l'Actif Net du Fonds est inférieur ou égal à MPA :**

La Valeur Liquidative de chaque sous-catégorie de Parts B1, B2 et B3 sera égale à zéro.

**b) Si l'Actif Net du Fonds est supérieur à MPA et inférieur ou égal à MPA+MPB :**

L'actif net attribué à l'ensemble des Parts B est égal à l'Actif Net du Fonds diminué de MPA.  
La Valeur Liquidative de chaque sous-catégorie de Parts B1, B2 et B3 est identique, et est égale au montant total de l'Actif Net attribué aux Parts B divisé par le nombre de Parts B.

**c) Si l'Actif Net du Fonds est supérieur à MPA+MPB :**

La Valeur Liquidative de chaque sous-catégorie de Parts B1, B2 et B3 sera calculée comme suit :  
- L'Actif Net des Parts B1 est égale à :  $MPB1 + 20 \% PV'B1 \times [(PVB1 + PVB2 + PVB3) / (PV'B1 + PV'B2 + PV'B3)]$  ;  
- L'Actif Net des Parts B2 est égale à :  $MPB2 + 20 \% PV'B2 \times [(PVB1 + PVB2 + PVB3) / (PV'B1 + PV'B2 + PV'B3)]$  ;  
- L'Actif Net des Parts B3 est égale à :  $MPB3 + 20 \% PV'B3 \times [(PVB1 + PVB2 + PVB3) / (PV'B1 + PV'B2 + PV'B3)]$  ;

Pour l'application de la présente section, il est entendu que :

les sigles « PV'B1, PV'B2, PV'B3 » désignent respectivement PVB1, PVB2 ou PVB3 si PVB1, PVB2 ou PVB3 est supérieur à zéro. En revanche, si PVB1, PVB2 ou PVB3 est inférieur ou égal à zéro, alors PV'B1, PV'B2 ou PV'B3 est, respectivement, réputé égal à zéro ;  
si la somme de PVB1 + PVB2 + PVB3 est inférieure à zéro, alors la somme de PV'B1 + PV'B2 + PV'B3 sera réputée être égale à zéro.

La Valeur Liquidative de chaque Part d'une même catégorie est égale au montant total de l'Actif Net attribué à cette catégorie de Parts divisé par le nombre de Parts appartenant à cette catégorie.

**14.4 Description de méthode de calcul des frais de gestion**

Les frais de gestion versés à la société de gestion couvrent l'ensemble des frais administratifs et comptables du fonds à l'exception des frais de transaction supportés directement par le fonds et imputés dans sa situation nette.

- Rémunération de la Société de Gestion : Annuellement, 3,60% maximum du montant des souscriptions
- Rémunération du Dépositaire : Annuellement, maximum à 0,15% net de toutes taxes du montant des souscriptions
- Rémunération du Commissaire aux Comptes : Les honoraires du Commissaire aux comptes seront fixés annuellement d'un commun accord entre lui et la Société de Gestion. Et ne peuvent excéder 0,07% de l'Actif Net du Fonds.
- Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations : Annuellement, 0,15% TTC l'an du total de l'actif net du Fonds.
- Frais de gestion indirects : Forfaitaire : 0,20% net de toutes taxes du montant total des Souscriptions
- Frais de constitution : Forfaitaire : 0,04% net de toutes taxes du montant total des Souscriptions
- Frais de gestion indirects (coût induit par l'achat de parts ou actions d'OPC ou tout instrument financier) : 0,20% de l'actif net

### **iii. Modalités d'affectation des sommes distribuables**

Les revenus nets de l'exercice sont égaux au montant des produits courants, intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1./ Les revenus nets augmentés du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

2./ Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1./ et 2./ peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La Société de Gestion capitalisera annuellement l'intégralité des revenus pendant toute la durée de vie du Fonds, sauf à décider exceptionnellement une distribution après l'expiration d'une période de cinq (5) ans à compter de la dernière en date des souscriptions de parts de catégorie A.

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Reconstitution de la ligne des capitaux propres depuis l'origine		Cumul Exercice 2024
<b>Apports</b>	+	
Capital souscrit (*)	+	11 080 744,22
Capital non appelé (**)	-	
<b>Emission de passifs de financement</b>	+	
<b>Résultat de gestion</b>	+/-	<b>-3 092 138,87</b>
Revenus nets de l'exercice	+/-	-391 366,57
Cumul des revenus nets des exercices précédents	+/-	-2 700 772,30
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes</b>	+/-	<b>1 970 087,28</b>
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice		-241 253,27
Cumul plus ou moins-values réalisées nettes des exercices précédents	+/-	2 211 340,55
<b>Variation des plus ou moins-values latentes nettes</b>		<b>3 008 324,24</b>
Plus ou moins-values latentes nettes de l'exercice		-935 758,12
Cumul des plus ou moins-values latentes nettes des exercices précédents		3 944 082,36
<b>Boni de liquidation</b>	+/-	
<b>Rachats et répartition d'actifs</b>		<b>-3 450 240,94</b>
Rachats	-	-205 436,35
Répartition d'actifs		-3 244 804,59
Distribution de résultats nets	-	
Distribution de plus et moins-values réalisées nettes	-	
<b>Remboursement de passifs de financement</b>	-	
<b>Autres éléments (***)</b>	+/-	<b>-39 389,06</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement en fin d'exercice</b>	=	<b>9 477 386,87</b>

(\*) y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC de capital investissement.

(\*\*) sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC de capital investissement.

(\*\*\*) Le contenu de cette ligne fait l'objet d'une explication précise (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance).

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts
<b>Part Innovation Pluriel N°4 Part A</b>	
Parts souscrites durant l'exercice	
Parts rachetées durant l'exercice	-253,970
Solde net des souscriptions/rachats	-253,970
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	107 709,190
<b>Part Innovation Pluriel N°4 Part B1</b>	
Parts souscrites durant l'exercice	
Parts rachetées durant l'exercice	
Solde net des souscriptions/rachats	
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 598,000
<b>Part Innovation Pluriel N°4 Part B2</b>	
Parts souscrites durant l'exercice	
Parts rachetées durant l'exercice	
Solde net des souscriptions/rachats	
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 598,000
<b>Part Innovation Pluriel N°4 Part B3</b>	
Parts souscrites durant l'exercice	
Parts rachetées durant l'exercice	
Solde net des souscriptions/rachats	
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 227,000

**B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises**

	En montant
<b>Part Innovation Pluriel N°4 Part A</b> Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
<b>Part Innovation Pluriel N°4 Part B1</b> Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
<b>Part Innovation Pluriel N°4 Part B2</b> Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
<b>Part Innovation Pluriel N°4 Part B3</b> Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	

**B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice**

<b>Innovation Pluriel N°4 Part A</b>	<b>31/12/2024</b>
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	7 696 601,11
Remboursement du nominal appelé par rachat	25 397,00
Appel	
Distribution définitive	
Distribution provisoire	
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	7 671 204,11

<b>Innovation Pluriel N°4 Part B1</b>	<b>31/12/2024</b>
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	9 598,00
Remboursement du nominal appelé par rachat	
Appel	
Distribution définitive	
Distribution provisoire	
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	9 598,00

<b>Innovation Pluriel N°4 Part B2</b>	<b>31/12/2024</b>
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	9 598,00
Remboursement du nominal appelé par rachat	
Appel	
Distribution définitive	
Distribution provisoire	
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	9 598,00

<b>Innovation Pluriel N°4 Part B3</b>	<b>31/12/2024</b>
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	8 227,00
Remboursement du nominal appelé par rachat	
Appel	
Distribution définitive	
Distribution provisoire	
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	8 227,00

## B5. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Les droits attachés aux Parts A et B s'exerceront lors des distributions en espèces ou en titres effectuées par le Fonds selon l'ordre de priorité suivant :

tout d'abord, les Parts A à concurrence d'une somme égale à l'intégralité de leur montant souscrit et libéré (hors droits d'entrée) ;

ensuite, les Parts B à concurrence d'une somme égale à l'intégralité de leur montant souscrit et libéré, proportionnellement entre les Parts B1, B2 et B3 ;

le solde, s'il existe, est réparti entre les Parts A et B comme suit :

- à hauteur de 80 % dudit solde au profit des Parts A ;

- à hauteur de 20 % dudit solde au profit des Parts B. Ce solde sera réparti de la façon suivante entre les catégories de Parts B1, B2 et B3 :

- les Parts B1 ont vocation à recevoir un montant égal à  $20 \% PV'B1 \times [(PVB1 + PVB2 + PVB3) / (PV'B1 + PV'B2 + PV'B3)]$

- les Parts B2 ont vocation à recevoir un montant égal à  $20 \% PV'B2 \times [(PVB1 + PVB2 + PVB3) / (PV'B1 + PV'B2 + PV'B3)]$

- les Parts B3 ont vocation à recevoir un montant égal à  $20 \% PV'B3 \times [(PVB1 + PVB2 + PVB3) / (PV'B1 + PV'B2 + PV'B3)]$

Pour l'application du présent article, le sigle « PVB1 » désigne les « Plus-Values sur les Actifs gérés par le Premier Délégué », à savoir la somme :

des bénéfices ou pertes d'exploitation issus des « Actifs gérés par le Premier Délégué » constatés depuis la Date de Constitution du Fonds jusqu'à la date de calcul, à savoir la différence entre (i) les produits issus des « Actifs gérés par le Premier Délégué » (intérêts, dividendes, et tous les produits autres que les produits de cession) et (ii) les charges afférentes à ces Actifs, comprenant à la fois le montant des charges directement imputables à ces Actifs (frais d'investissement) ainsi qu'une quote-part des frais de fonctionnement du Fonds, cette quote-part étant calculée, lors de chaque calcul de la Valeur Liquidative, en appliquant le rapport entre les « Actifs gérés par le Premier Délégué » et l'Actif Net du Fonds, tel que défini au présent Règlement ;

Code ISIN	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative	Provision pour boni de liquidation*
FR0013185881	Innovation Pluriel N°4 Part A en EUR	D	EUR	9 065 193,97	107 709,190	84,16	
FR0013185923	Innovation Pluriel N°4 Part B1 en EUR	D	EUR	175 279,92	9 598,000	18,26	
FR0013185907	Innovation Pluriel N°4 Part B2 en EUR	D	EUR	228 685,98	9 598,000	23,82	
FR0013185931	Innovation Pluriel N°4 Part B3 en EUR	D	EUR	8 227,00	8 227,000	1,00	

(\*) l'actif net comptable a été calculé sous déduction d'une provision correspondant au boni de liquidation revenant aux parts de carried-interest, en application du compte de réserve prévu en application des dispositions du règlement du fonds.

## **C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés**

### **C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition**

C1a. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## **C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C3. Exposition pour les portefeuilles de capital investissement

#### C3a. Exposition pour les portefeuilles de capital investissement

Ventilation entre actifs de capital investissement et autres actifs éligibles	Actifs de capital investissement	Autres Actifs	Total de la rubrique au bilan
<b>Actions</b>	<b>9 192 538,57</b>		<b>9 192 538,57</b>
Cotées			
Non cotées	9 192 538,57		9 192 538,57
<b>Obligations convertibles</b>	<b>106 066,13</b>		<b>106 066,13</b>
Cotées			
Non cotées	106 066,13		106 066,13
<b>Autres obligations</b>			
Cotées			
Non cotées			
<b>Titres de créances</b>			
<b>Parts d'OPC et Fonds d'investissement</b>		<b>43 816,67</b>	<b>43 816,67</b>
<b>Prêts (Avance en compte courant)</b>	<b>130 374,66</b>		<b>130 374,66</b>
<b>Autres actifs éligibles</b>			
<b>Total</b>	<b>9 428 979,36</b>	<b>43 816,67</b>	<b>9 472 796,03</b>

### C3b. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (1)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Coût d'acquisition			Evaluation		
			Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation	Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation
360 IMPRIMIR	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	66 667,20	66 667,20	0,00	236 789,67	236 668,56	121,11
360 IMPRIMIR C	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	33 333,60	33 333,60	0,00	43 934,55	43 912,08	22,47
360 IMPRIMIR D	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	155 001,60	155 001,60	0,00	287 236,83	287 089,92	146,91
AB TASTY	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	187 283,62	187 283,62	0,00	308 432,58	266 746,72	41 685,86
AB TASTY ACTIONS C	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	50 006,04	50 006,04	0,00	139 815,12	120 918,56	18 896,56
ADENTS PREFERENCE E	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	76 055,53	76 055,53	0,00	0,00	0,00	0,00
AGOMAB PREF A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	100 045,00	100 045,00	0,00	282 221,31	245 404,50	36 816,81
AGRI BARGAIN A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	75 036,00	75 036,00	0,00	37 518,59	37 518,00	0,59
ANTABIO A2	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	144 826,00	144 826,00	0,00	110 916,30	110 916,30	0,00

### C3b. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (1)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Coût d'acquisition			Evaluation		
			Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation	Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation
BATIWEB GROUP 11.0% 01-07-24	EUR	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	48 240,00	-48 240,00	0,00	0,00	0,00
BATIWEB GROUP 11.5% 30-06-30	EUR	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	80 551,00	0,00	80 551,00	106 066,13	0,00	106 066,13
BATIWEB GROUP 2.0% 01-07-24 CV	EUR	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	6 064,00	-6 064,00	0,00	0,00	0,00
BATIWEB GROUP 2.0% 01-07-24 CV	EUR	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	7 660,00	-7 660,00	0,00	0,00	0,00
BATIWEB GROUP 8.0% 18-11-24 CV	EUR	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	18 587,00	-18 587,00	0,00	0,00	0,00
BATIWEB GROUP ADP A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	79 738,30	79 738,30	0,00	0,00	0,00	0,00
BIOMODEX	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 656,87	6 656,87	0,00	0,00	0,00	0,00
BIOMODEX 12/2023	EUR	Avances en comptes courants	2 225,00	2 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BIOMODEX AO REDUCTIBLE	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 641,09	1 641,09	0,00	0,00	0,00	0,00
BIOSERENITY ACTION B	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	200 104,95	200 104,95	0,00	0,00	0,00	0,00
BIRD OFFICE ABSA A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	340 965,16	340 965,16	0,00	340 965,16	340 965,16	0,00
BIRD OFFICE ABSA A'	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	97 661,53	97 661,53	0,00	97 661,53	97 661,53	0,00
BIRD OFFICE ACTION 2022	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	106 163,48	106 163,48	0,00	106 163,48	106 163,48	0,00
BIRD OFFICE AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	146 307,47	146 307,47	0,00	146 307,47	146 307,47	0,00

### C3b. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (1)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Coût d'acquisition			Evaluation		
			Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation	Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation
COLIBRI AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	42 896,00	42 896,00	0,00	3 558,84	79 789,62	-76 230,78
COLIBRI AO'	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	20 539,33	20 539,33	0,00	1 492,93	38 308,13	-36 815,20
COLIBRI AP3	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	119 701,87	119 701,87	0,00	74 860,49	175 352,27	-100 491,78
COLIBRI AP4	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	81 911,04	81 911,04	0,00	50 577,60	101 062,68	-50 485,08
COLIBRI P	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	14 140,00	14 140,00	0,00	3 011,11	26 301,41	-23 290,30
COLIBRI P2	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 224,17	2 224,17	0,00	1 221,48	3 834,09	-2 612,61
COOPTALIS 06/2034	EUR	Avances en comptes courants	66 319,42	0,00	66 319,42	49 739,57	0,00	49 739,57
COOPTALIS 10.0% 30-11-26 CV	EUR	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	170 099,00	-170 099,00	0,00	186 411,00	-186 411,00
COOPTALIS 30 11/2022	EUR	Avances en comptes courants	0,00	59 253,15	-59 253,15	0,00	59 253,15	-59 253,15
COOPTALIS ADP IEZ	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	199 538,57	0,00	199 538,57	0,00	0,00	0,00
COOPTALIS ADP TAUX NOUVELLES	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	303 178,00	0,00	303 178,00	227 383,50	0,00	227 383,50
COOPTALIS AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	199 538,57	-199 538,57	0,00	561 369,55	-561 369,55
COOPTALIS OC 2023	EUR	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	31 267,00	-31 267,00	0,00	33 613,00	-33 613,00
ENTEROME AP 2	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	124 998,75	124 998,75	0,00	37 899,38	151 597,50	-113 698,12
GEEV AP 2018	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	99 996,69	99 996,69	0,00	99 996,69	99 996,69	0,00

### C3b. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (1)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Coût d'acquisition			Evaluation		
			Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation	Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation
HEETCH A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
HORAMA ABSA B	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	91 608,35	75 255,00	16 353,35	24 472,00	75 255,00	-50 783,00
HORAMA RTS	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00	0,00	1,35	0,00	1,35
INTERSEC B1 PREF	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	115 998,00	115 998,00	0,00	115 998,00	115 998,00	0,00
INTERSEC B2	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	50 001,00	50 001,00	0,00	50 001,00	50 001,00	0,00
KLAXOON ACC	EUR	Avances en comptes courants	11 976,00	0,00	11 976,00	12 126,34	0,00	12 126,34
KLAXOON ACT A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	266 696,57	266 696,57	0,00	2 718,72	271 097,21	-268 378,49
MARIANNE FORMATION ABSA B1	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	199 168,20	199 168,20	0,00	899 976,00	944 112,05	-44 136,05
MEERO ABSA	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	19 660,00	19 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MEERO ABSA B	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	180 849,00	180 849,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MEERO ACT C	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	199 975,28	199 975,28	0,00	49 993,82	99 987,64	-49 993,82
MIDAXO 06/2027	EUR	Avances en comptes courants	51 345,00	0,00	51 345,00	38 508,75	0,00	38 508,75
MIDAXO ACC 05/2026	EUR	Avances en comptes courants	40 000,00	40 000,00	0,00	30 000,00	40 000,00	-10 000,00
MIDAXO B	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	199 355,20	199 355,20	0,00	52 710,50	210 842,00	-158 131,50

### C3b. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (1)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Coût d'acquisition			Evaluation		
			Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation	Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation
MIDAXO C	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	28 513,96	28 513,96	0,00	7 128,49	28 513,96	-21 385,47
NH THERAGUIX APBSAP	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	100 050,00	100 050,00	0,00	0,00	100 050,00	-100 050,00
OCTIMET ONCOLOGY NV	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	75 010,00	-75 010,00	0,00	0,00	0,00
OCTI ON 11.0 06-24	EUR	Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	75 000,00	-75 000,00	0,00	0,00	0,00
PEOPLE	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	354,85	-354,85	0,00	0,00	0,00
PHAXIAM THERAPEUTICS SA	EUR	Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	6 404,92	-6 404,92	0,00	2 465,60	-2 465,60
PLATFORM	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	59 503,22	59 503,22	0,00	126 164,65	111 845,70	14 318,95
PLATFORM B1	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	56 679,00	56 679,00	0,00	137 348,76	121 760,48	15 588,28
PLATFORM SERIE B3	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	290 447,37	290 447,37	0,00	492 689,64	436 772,24	55 917,40

### C3b. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (1)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Coût d'acquisition			Evaluation		
			Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation	Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation
REMADE GROUP	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	2 564,16	-2 564,16	0,00	0,00	0,00
REMADEGROUP 2.0% 01-01-99	EUR	Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	112 000,00	-112 000,00	0,00	0,00	0,00
REMADEGROUP RTS	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,76	-0,76	0,00	0,00	0,00
REMADEGROUP RTS	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,76	-0,76	0,00	0,00	0,00
SCALITY ACTION 1	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	157 755,14	157 755,14	0,00	179 267,20	179 267,20	0,00
SOMOS SEMICONDUCTOR	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 464,00	1 464,00	0,00	2 005,68	2 005,68	0,00
SPLIO_AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 511,00	10 511,00	0,00	102 445,39	100 261,41	2 183,98
SWILE ABSA	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	164 121,90	164 121,90	0,00	2 094 354,90	2 094 354,90	0,00
SWILE ABSA B	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	137 818,92	137 818,92	0,00	586 234,44	586 234,44	0,00
SWILE ABSA C	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	199 704,63	199 704,63	0,00	404 076,42	404 076,42	0,00

### C3b. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (1)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Coût d'acquisition			Evaluation		
			Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation	Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation
THERAPIXEL ABSA	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	100 001,61	100 001,61	0,00	207 082,98	76 697,40	130 385,58
THERAPIXEL ABSA 2	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	49 999,11	49 999,11	0,00	103 537,98	38 347,40	65 190,58
THERAPIXEL ABSA 3	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	49 999,11	49 999,11	0,00	103 537,98	38 347,40	65 190,58
THERAPIXEL ADP	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 316,20	1 316,20	0,00	92 397,24	34 221,20	58 176,04
THERAPIXEL AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	56,30	56,30	0,00	3 952,26	1 463,80	2 488,46
TISSIUM ACTION B	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	200 002,50	200 002,50	0,00	296 300,00	296 300,00	0,00
VSORA	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	100 002,00	100 002,00	0,00	157 336,48	157 336,48	0,00
VSORA SERIES B	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	62 842,08	62 842,08	0,00	62 842,08	62 842,08	0,00
<b>Total</b>			<b>6 423 133,93</b>	<b>6 505 916,76</b>	<b>-82 782,83</b>	<b>9 428 979,36</b>	<b>10 437 618,06</b>	<b>-1 008 638,70</b>

### C3c. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (2)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Evaluation	% de l'actif net	Exposition/ Secteur	Exposition/ Pays
360 IMPRIMIR	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	236 789,67	2,50	Services liés aux technologies de l'information	Portugal
360 IMPRIMIR C	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	43 934,55	0,46	Services liés aux technologies de l'information	Portugal
360 IMPRIMIR D	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	287 236,83	3,03	Services liés aux technologies de l'information	Portugal
AB TASTY	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	308 432,58	3,25	Ordinateurs et périphériques	France
AB TASTY ACTIONS C	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	139 815,12	1,48	Ordinateurs et périphériques	France
AGOMAB PREF A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	282 221,31	2,98	Soins et autres services médicaux	Belgique
AGRI BARGAIN A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	37 518,59	0,40	Soins et autres services médicaux	France
ANTABIO A2	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	110 916,30	1,17	Biotechnologie	France
BIRD OFFICE ABSA A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	340 965,16	3,60	Services aux entreprises	France
BIRD OFFICE ABSA A'	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	97 661,53	1,03	Services aux entreprises	France
BIRD OFFICE ACTION 2022	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	106 163,48	1,12	Services aux entreprises	France
BIRD OFFICE AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	146 307,47	1,54	Services aux entreprises	France
COLIBRI AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 558,84	0,04	Services aux entreprises	France
COLIBRI AO'	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 492,93	0,02	Services aux entreprises	France
COLIBRI AP3	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	74 860,49	0,79	Services aux entreprises	France
COLIBRI AP4	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	50 577,60	0,53	Services aux entreprises	France
COLIBRI P	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 011,11	0,03	Services aux entreprises	France

### C3c. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (2)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Evaluation	% de l'actif net	Exposition/ Secteur	Exposition/ Pays
COLIBRI P2	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 221,48	0,01	Services aux entreprises	France
COOPTALIS ADP TAUX NOUVELLES	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	227 383,50	2,40	Services aux entreprises	France
ENTEROME AP 2	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	37 899,38	0,40	Soins et autres services médicaux	France
GEEV AP 2018	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	99 996,69	1,06	Services aux entreprises	France
HEETCH A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	200 000,00	2,11	Logiciels et services internet	France
HORAMA ABSA B	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	24 472,00	0,26	Biotechnologie	France
HORAMA RTS	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1,35		Biotechnologie	France
INTERSEC B1 PREF	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	115 998,00	1,22	Services financiers diversifiés	France
INTERSEC B2	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	50 001,00	0,53	Logiciels	France
KLAXOON ACT A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 718,72	0,03	Services liés aux technologies de l'information	France
MARIANNE FORMATION ABSA B1	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	899 976,00	9,50	Services aux professionnels	France
MEERO ACT C	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	49 993,82	0,53	Médias	France
MIDAXO B	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	52 710,50	0,56	Services aux entreprises	Finlande
MIDAXO C	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 128,49	0,08	Services aux entreprises	Finlande
PLATFORM	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	126 164,65	1,33	Services liés aux technologies de l'information	France
PLATFORM B1	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	137 348,76	1,45	Services liés aux technologies de l'information	France
PLATFORM SERIE B3	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	492 689,64	5,20	Services liés aux technologies de l'information	France
SCALITY ACTION 1	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	179 267,20	1,89	Marchés de capitaux	France
SOMOS SEMICONDUCTOR	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 005,68	0,02	Services liés aux technologies de l'information	France

### C3c. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (2)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Evaluation	% de l'actif net	Exposition/ Secteur	Exposition/ Pays
SPLIO_AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	102 445,39	1,08	Services liés aux technologies de l'information	France
SWILE ABSA	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 094 354,90	22,08	Equipements et produits de loisirs	France
SWILE ABSA B	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	586 234,44	6,19	Equipements et produits de loisirs	France
SWILE ABSA C	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	404 076,42	4,26	Equipements et produits de loisirs	France
THERAPIXEL ABSA	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	207 082,98	2,19	Logiciels	France
THERAPIXEL ABSA 2	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	103 537,98	1,09	Logiciels	France
THERAPIXEL ABSA 3	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	103 537,98	1,09	Logiciels	France
THERAPIXEL ADP	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	92 397,24	0,97	Logiciels	France
THERAPIXEL AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 952,26	0,04	Logiciels	France
TISSIUM ACTION B	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	296 300,00	3,13	Equipements et instruments électroniques	France
VSORA	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	157 336,48	1,66	Services aux collectivités	France
VSORA SERIES B	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	62 842,08	0,66	Services aux collectivités	France
COOPTALIS 06/2034	EUR	Avances en comptes courants	49 739,57	0,52	Avances en comptes courants	
KLAXOON ACC	EUR	Avances en comptes courants	12 126,34	0,13	Avances en comptes courants	
MIDAXO 06/2027	EUR	Avances en comptes courants	38 508,75	0,41	Avances en comptes courants	
MIDAXO ACC 05/2026	EUR	Avances en comptes courants	30 000,00	0,32	Avances en comptes courants	
BATIWEB GROUP 11.5% 30-06-30	EUR	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	106 066,13	1,12	Ordinateurs et périphériques	France
<b>Total</b>			<b>9 428 979,36</b>	<b>99,49</b>		

#### C4. Etat des cessions et des sorties d'actif de l'exercice

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-values*	Moins-values*
BATIWEB GROUP 11.0% 01-07-24	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	48 240,00	48 240,00		
BATIWEB GROUP 2.0% 01-07-24 CV	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 064,00	6 064,00		
BATIWEB GROUP 2.0% 01-07-24 CV	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 660,00	7 660,00		
BATIWEB GROUP 8.0% 18-11-24 CV	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	18 587,00	18 587,00		
COOPTALIS 30 11/2022	Avances en comptes courants	59 253,15	59 253,15		
COOPTALIS OC 2023	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	31 267,00	31 267,00		
COOPTALIS 10.0% 30- 11-26 CV	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	170 099,00	170 099,00		
OCTIMET ONCOLOGY A2	Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	156 778,49	3 534,48		-153 244,01
OCTI ON 11.0 06-24	Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	75 000,00	81 768,49	6 768,49	
PEOPLE	Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	354,85			-354,85
PHAXIAM THERAPEUTICS SA	Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 404,92	2 264,75		-4 140,17
REMADE GROUP	Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 564,16			-2 564,16
REMADE RTS	Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1,52			-1,52
REMADE 2.0 01-99	Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	112 000,00			-112 000,00
<b>Total</b>		<b>694 274,09</b>	<b>428 737,87</b>	<b>6 768,49</b>	<b>-272 304,71</b>

(\*) Montants hors frais de cession, et nets d'éventuels partages de plus-values avec les assureurs

## **C5. Exposition sur les prêts**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
<b>Créances</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	0,00
	Débiteurs divers	2 563,00
	Séquestres	0,00
	Achat à terme de devises	0,00
	Charges constatées d'avance	0,00
	Autres créances	0,00
<b>Total des créances</b>		<b>2 563,00</b>
<b>Dettes</b>		
	Charges à payer	7 866,16
	- Rémunération de gestion	0,00
	- Rémunération administrateur et comptable	1 750,00
	- Rémunération dépositaire	896,16
	- Rémunération honoraires CAC	5 220,00
	- Frais de reporting	0,00
	- Frais de Middle Office	0,00
	Créditeurs divers	0,00
	Séquestres	0,00
	Vente à terme de devise	0,00
	Boni de liquidation	0,00
	Autres dettes	0,00
<b>Total des dettes</b>		<b>7 866,16</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-5 303,16</b>

## D2. Frais

### D2a. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
<b>Innovation Pluriel N°4</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	413 800,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	3,82
Frais d'Audit	5 204,61
Rétrocessions des frais de gestion	

### D2b. Frais annuels moyens

Catégorie agrégée de frais (D. 214-80 du code monétaire et financier)	Droits d'entrée et de sortie	Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	Commission de constitution	Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	Frais de gestion indirects	Total TFAM gestionnaire et distributeur	
Rappel des TFAM gestionnaire et distributeurs maxima sur la durée de vie du fonds ou de la holding, tels que présentés dans la notice	Aucune commission de rachat ne sera prélevée	. Frais de gestion : 3.60% maximum du montant total des souscriptions . Frais de gestion, administrative et comptable : 0.15% . Frais Dépositaire : 0.15% net de toutes taxes des souscriptions . Frais Commissaire aux comptes : 0.07%	Forfaitaire : 0.36% net de toutes taxes du montant total des souscriptions	0.15% de l'actif net	0.20% de l'actif net		
Taux pratiqué chaque année et sur la durée écoulée du fonds ou de la société (gestionnaire et distributeur)	<b>Exercice</b>						
	<b>2017</b>	0,09%	3,80%	0,00%	0,03%	0,08%	4,00%
	<b>2018</b>	0,04%	3,94%	0,36%	0,04%	0,08%	4,46%
	<b>2019</b>	0,00%	3,85%	0,00%	0,15%	0,06%	4,06%
	<b>2020</b>	0,00%	3,86%	0,00%	0,09%	0,04%	3,99%
	<b>2021</b>	0,00%	3,86%	0,00%	0,06%	0,02%	3,94%
	<b>2022</b>	0,00%	3,82%	0,00%	0,01%	0,01%	3,83%
	<b>2023</b>	0,00%	3,76%	0,00%	0,05%	0,01%	3,81%
	<b>2024</b>	0,00%	3,77%	0,00%	0,05%	0,00%	3,83%
<b>TFAM pratiqué sur la période écoulée</b>	<b>0,02%</b>	<b>3,83%</b>	<b>0,04%</b>	<b>0,06%</b>	<b>0,04%</b>	<b>3,99%</b>	

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-391 366,57</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-391 366,57</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-391 366,57</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-391 366,57
<b>Total</b>	<b>-391 366,57</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	-241 253,27
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	-241 253,27
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	-241 253,27
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-241 253,27
<b>Total</b>	-241 253,27
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

## E. Inventaire des actifs et passifs

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur économique (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>9 192 538,57</b>	<b>96,99</b>
<b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>9 192 538,57</b>	<b>96,99</b>
<b>Biotechnologie</b>			<b>135 389,65</b>	<b>1,43</b>
ANTABIO A2	EUR	638	110 916,30	1,17
BIOSERENITY ACTION B	EUR	1 753	0,00	0,00
HORAMA ABSA B	EUR	437	24 472,00	0,26
HORAMA RTS	EUR	437	1,35	0,00
<b>Equipements et instruments électroniques</b>			<b>296 300,00</b>	<b>3,13</b>
TISSIUM ACTION B	EUR	29 630	296 300,00	3,13
<b>Equipements et produits de loisirs</b>			<b>3 084 665,76</b>	<b>32,55</b>
SWILE ABSA	EUR	2 265	2 094 354,90	22,10
SWILE ABSA B	EUR	634	586 234,44	6,19
SWILE ABSA C	EUR	437	404 076,42	4,26
<b>Logiciels</b>			<b>560 509,44</b>	<b>5,91</b>
INTERSEC B2	EUR	11 494	50 001,00	0,53
THERAPIXEL ABSA	EUR	29 499	207 082,98	2,19
THERAPIXEL ABSA 2	EUR	14 749	103 537,98	1,09
THERAPIXEL ABSA 3	EUR	14 749	103 537,98	1,09
THERAPIXEL ADP	EUR	13 162	92 397,24	0,97
THERAPIXEL AO	EUR	563	3 952,26	0,04
<b>Logiciels et services internet</b>			<b>200 000,00</b>	<b>2,11</b>
HEETCH A	EUR	10 000	200 000,00	2,11
<b>Marches de capitaux</b>			<b>179 267,20</b>	<b>1,89</b>
SCALITY ACTION 1	EUR	224 084	179 267,20	1,89
<b>Médias</b>			<b>49 993,82</b>	<b>0,53</b>
MEERO ABSA	EUR	1 000	0,00	0,00
MEERO ABSA B	EUR	6 900	0,00	0,00
MEERO ACT C	EUR	2 186	49 993,82	0,53
<b>Ordinateurs et périphériques</b>			<b>448 247,70</b>	<b>4,73</b>
AB TASTY	EUR	15 581	308 432,58	3,25
AB TASTY ACTIONS C	EUR	7 063	139 815,12	1,48
AB TASTY RTS	EUR	15 581	0,00	0,00
BATIWEB GROUP ADP A	EUR	79 013	0,00	0,00
<b>Services aux collectivités</b>			<b>220 178,56</b>	<b>2,32</b>
VSORA	EUR	16 667	157 336,48	1,66
VSORA RTS	EUR	6 657	0,00	0,00
VSORA SERIES B	EUR	6 657	62 842,08	0,66
<b>Services aux entreprises</b>			<b>1 217 539,37</b>	<b>12,81</b>
BIRD OFFICE ABSA A	EUR	4 612	340 965,16	3,60
BIRD OFFICE ABSA A'	EUR	1 321	97 661,53	1,03
BIRD OFFICE ACTION 2022	EUR	1 436	106 163,48	1,12
BIRD OFFICE AO	EUR	1 979	146 307,47	1,54
COLIBRI AO	EUR	3 064	3 558,84	0,04

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur économique (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COLIBRI AO'	EUR	1 169	1 492,93	0,02
COOPTALIS ADP IEZ	EUR	647	0,00	0,00
COOPTALIS ADP TAUX NOUVELLES	EUR	303 178	227 383,50	2,40
COLIBRI AP3	EUR	5 351	74 860,49	0,79
COLIBRI AP4	EUR	3 084	50 577,60	0,53
COLIBRI P	EUR	1 010	3 011,11	0,03
COLIBRI P2	EUR	117	1 221,48	0,01
GEEV AP 2018	EUR	9 699	99 996,69	1,06
MIDAXO B	EUR	112 150	52 710,50	0,56
MIDAXO C	EUR	15 167	7 128,49	0,08
<b>Services aux professionnels</b>			<b>899 976,00</b>	<b>9,50</b>
BIOMODEX	EUR	665 687	0,00	0,00
BIOMODEX AO REDUCTIBLE	EUR	164 109	0,00	0,00
MARIANNE FORMATION ABSA B1	EUR	15 400	899 976,00	9,50
NH THERAGUIX APBSAP	EUR	870	0,00	0,00
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>115 998,00</b>	<b>1,22</b>
INTERSEC B1 PREF	EUR	19 333	115 998,00	1,22
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>			<b>1 431 333,89</b>	<b>15,10</b>
360 IMPRIMIR	EUR	27 778	236 789,67	2,50
360 IMPRIMIR C	EUR	5 154	43 934,55	0,46
360 IMPRIMIR D	EUR	33 696	287 236,83	3,03
ADENTS PREFERENCE E	EUR	10 533	0,00	0,00
KLAXOON ACT A	EUR	3 547	2 718,72	0,03
PLATEFORM	EUR	643	126 164,65	1,33
PLATEFORM B1	EUR	700	137 348,76	1,45
PLATEFORM SERIE B3	EUR	2 511	492 689,64	5,20
SOMOS SEMICONDUCTOR	EUR	1 464	2 005,68	0,02
SPLIO_AO	EUR	10 511	102 445,39	1,08
<b>Soins et autres services médicaux</b>			<b>357 639,28</b>	<b>3,38</b>
AGOMAB PREF A	EUR	1 177	282 221,31	2,98
AGOMAB THERAPEUTICS RTS	EUR	5	0,00	0,00
AGRI BARGAIN A	EUR	962	37 518,59	0,40
ENTEROME AP 2	EUR	15 375	37 899,38	0,40
<b>OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS</b>			<b>106 066,13</b>	<b>1,12</b>
<b>Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>106 066,13</b>	<b>1,12</b>
<b>Ordinateurs et périphériques</b>			<b>106 066,13</b>	<b>1,12</b>
BATIWEB GROUP 11.5% 30-06-30	EUR	80 551	106 066,13	1,12
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>43 816,67</b>	<b>0,46</b>
<b>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</b>			<b>43 816,67</b>	<b>0,46</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>43 816,67</b>	<b>0,46</b>
Arkea Support Court Terme SI	EUR	3,28	43 816,67	0,46
<b>PRÊTS</b>			<b>130 374,66</b>	<b>1,38</b>
BIOMODEX 12/2023	EUR	4 450	0,00	0,00
COOPTALIS 06/2034	EUR	132 638,84	49 739,57	0,52

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur économique (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KLAXOON ACC	EUR	23 952	12 126,34	0,13
MIDAXO 06/2027	EUR	102 690	38 508,75	0,41
MIDAXO ACC 05/2026	EUR	80 000	30 000,00	0,32
<b>Total</b>			<b>9 472 796,03</b>	<b>99,95</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier.

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>						

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

#### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	9 472 796,03
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises)	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	12 457,00
Autres passifs (-)	-7 866,16
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>9 477 386,87</b>

# **INNOVATION PLURIEL N° 4**

**RAPPORT ANNUEL AU 29/12/2023  
EN EUR**

**FORME JURIDIQUE**

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L INNOVATION**

# TABLE DES MATIERES

**Bilan - Actif**

**Bilan - Passif**

**Engagement hors-bilan**

**Compte de résultat**

**Compléments d'information**

Evolution de l'actif net au cours de l'exercice

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Etat des investissements en capital investissement

Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

Evolution de l'évaluation des instruments en capital investissement

Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers (Instruments financiers hors capital investissement)

Engagements de hors-bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement

Créances et Dettes

Inventaire des prêts consentis par catégorie

Frais de gestion

Rappel des taux de frais annuels gestionnaires et distributeurs supportés par le souscripteur

Autres informations

Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'organisme au cours des cinq derniers exercices

## Bilan - Actif

	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR
<b>Dépôts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>11 065 429,11</b>	<b>16 019 473,16</b>
- Instruments financiers de capital investissement	10 437 618,06	12 008 451,94
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	2 465,60	46 489,96
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	10 435 152,46	11 961 961,98
- Contrats financiers	0,00	0,00
- Autres instruments financiers	627 811,05	4 011 021,22
<b>Créances</b>	<b>2 917,01</b>	<b>6 128,06</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>9 146,58</b>	<b>1 695,84</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>11 077 492,70</b>	<b>16 027 297,06</b>

## Bilan - Passif

	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR
<b>Capitaux propres</b>		
- Capital (1)	11 787 652,97	16 120 397,74
- Report à nouveau (a)	0,00	0,00
- Plus et moins-values nettes (a, b, c)	-302 431,26	296 275,11
- Résultat de l'exercice (a, b)	-415 124,02	-396 947,35
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>11 070 097,69</b>	<b>16 019 725,50</b>
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>	<b>7 395,01</b>	<b>7 571,56</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Encours bancaires courants	0,00	0,00
- Emprunts	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	<b>11 077 492,70</b>	<b>16 027 297,06</b>

(1) Capital sous déduction du capital souscrit non appelé et des répartitions d'actifs au titre de l'amortissement des parts du fonds

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(c) Sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values nettes

## Engagement hors-bilan

	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
- Engagements sur marchés règlementés ou assimilés	0,00	0,00
- Engagements de gré à gré	0,00	0,00
- Autres engagements	0,00	0,00
<b>Autres opérations</b>		
- Engagements sur marchés règlementés ou assimilés	0,00	0,00
- Engagements de gré à gré	0,00	0,00
- Autres engagements	0,00	0,00

---

## Compte de résultat

	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR
<b>Produits sur opérations financières (1)</b>		
- Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 709,39	303,60
- Produits sur instruments financiers de capital investissement	1 041,87	22 674,08
- Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
- Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>Total I</b>	<b>2 751,26</b>	<b>22 977,68</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
- Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
- Autres charges financières	23,23	782,93
<b>Total II</b>	<b>23,23</b>	<b>782,93</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>2 728,03</b>	<b>22 194,75</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestions (IV)	418 199,04	419 311,38
<b>Résultat net de l'exercice (I - II + III - IV)</b>	<b>-415 471,01</b>	<b>-397 116,63</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	346,99	169,28
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-415 124,02</b>	<b>-396 947,35</b>

(1) Selon l'affectation fiscale des revenus reçus des OPC à capital variable

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur à savoir le règlement N° 2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes :

- de continuité de l'exploitation,
- de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- d'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue - pour l'enregistrement des éléments d'actifs en comptabilité - est la méthode des coûts historiques, sauf en ce qui concerne l'évaluation du portefeuille.

La méthode suivie pour la comptabilisation des revenus d'obligations et créances de toute nature est celle des intérêts courus.

Les entrées et cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois :

### Principes et règles d'investissement

Répartition des opportunités d'investissements et co-investissements entre le Fonds et les Autres Véhicules Gérés ou Conseillés.

Afin de prévenir tout conflit d'intérêts entre le Fonds et les Autres Véhicules Gérés ou Conseillés, la Société de Gestion doit respecter les règles d'affectation des opportunités d'investissement et les règles de co-investissement prévues:

- a) opportunités d'investissement inférieures à € 1.000.000 (un million d'Euros) : affectation prioritaire aux Autres Véhicules Gérés ou Conseillés ;
- b) opportunités d'investissement égales ou supérieures à € 1.000.000 (un million d'Euros) et inférieures à € 5.000.000 (cinq millions d'Euros) : affectation prioritaire au Fonds ;
- c) opportunités d'investissement d'un montant égal ou supérieur à € 5.000.000 (cinq millions d'euros) : affectation à Impact Coopératif jusqu'à € 5.000.000 (cinq millions d'euros) et affectation du solde à Impact Coopératif et aux Autres Véhicules Gérés ou Conseillés (en accord avec leur politique d'investissement).

Pour tout co-investissement réalisé, la quote-part respective d'investissement de chaque Autre Véhicule Géré ou Conseillé et du Fonds dans chacune des Sociétés du Portefeuille sera calculée au prorata des sommes dont chacune des parties considérées à la disposition, par référence à leur dernière situation nette, après obtention d'un avis favorable des comités d'investissement des entités concernées.

Le Fonds pourra investir en capital et/ou obligations convertibles et/ou sous toute autre forme de Titres pouvant donner accès au capital dans des sociétés dans lesquelles les Autres Véhicules Gérés ou Conseillés sont déjà investisseurs sous réserve : du respect des deux conditions cumulatives suivantes :

- a) accord du Comité Stratégique,
- b) respect de l'une des deux conditions suivantes :
  - i. participation d'un ou plusieurs investisseurs tiers pour au moins 1/3 (un tiers) du tour de table considéré, ou
  - ii. avis du Commissaires aux Comptes ou d'un expert indépendant sur la valorisation de la participation.

Le Fonds pourra investir en titres participatifs et/ou en titres associatifs et/ou sous toute autre forme de Titres ne donnant pas accès au capital dans des sociétés dans lesquelles les Autres Véhicules Gérés ou Conseillés sont déjà investisseurs sous réserve de l'accord du Comité Stratégique.

Le Fonds ne pourra pas investir dans des entités dans lesquelles le Crédit Coopératif (ou l'un de ses Affiliés) sont déjà investisseurs en capital et/ou obligations convertibles et/ou sous toute autre forme de Titres pouvant donner accès au capital.

Modalités de cession ou d'acquisition de participations au profit du Fonds de titres détenus par les Autres Véhicules Gérés ou Conseillés ou le Crédit Coopératif (ou l'un de ses Affiliés)

Le transfert au profit du Fonds de titres participatifs, titres associatifs, titres de capital ou d'obligations convertibles détenus par d'Autres Véhicules Gérés ou Conseillés ou par le Crédit Coopératif (ou l'un de ses Affiliés) n'est pas autorisé.

### EVALUATION DU PORTEFEUILLE

Afin de déterminer la Valeur Liquidative des parts A du Fonds, les Investissements détenus par le Fonds seront évalués par la Société de Gestion selon les normes IPEV par l'AFIC, les normes publiées par la British Venture Capital Association (BVCA) et celles publiées par la European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA), telles que mises à jour.

#### 1. Modalités d'évaluation de l'actif

Les Actifs comprennent tous les titres détenus dans les Sociétés du Portefeuille, évalués comme indiqué ci-dessous et les liquidités.

La valeur de tous les titres est convertie en euro conformément au taux de change des devises à Paris à la date d'évaluation.

##### 1.1 Valorisation des titres non cotés

Les titres non cotés sont évalués selon la méthode dite de la valeur actuelle (valeur de marché).

Au cas précis des titres participatifs, la revalorisation de ces titres sera envisagée à la date d'ouverture de la phase de liquidité possible et en cas de discussion sur la réalisation de sa cession ou de son remboursement.

D'autre part, les intérêts courus et non payés par les Sociétés du Portefeuille seront inscrits dans les comptes du Fonds.

S'agissant des parts sociales de coopératives, qui ne peuvent avoir une valeur supérieure à leur nominal, elles ne seront pas revalorisées.

En cas de survenance d'événement susceptible de détériorer notablement la situation et les perspectives des Sociétés du Portefeuille, la valeur de l'investissement sera diminuée du montant approprié reflétant cette évolution, afin d'obtenir une valeur actuelle de l'investissement. Ces cas de figure peuvent notamment être les suivants :

Performances ou perspectives de l'entreprise inférieures aux anticipations sur lesquelles la décision d'investissement a été fondée et qui pourraient remettre en cause la liquidité de l'investissement,

Fragilisation durable de la participation (départs d'hommes clés, litiges, procès...).

### 1.2 Valorisation des titres cotés

Les titres cotés détenus directement par le Fonds sont évalués sur la base du dernier cours de bourse constaté sur le marché de cotation, à la date d'arrêt des évaluations sous condition d'un marché actif et de l'absence de restrictions.

Les titres négociés sur un marché non réglementé ou à faible liquidité sont évalués sur la base du dernier cours de bourse constaté sur le marché de cotation à la date d'arrêt des évaluations ou, lorsque l'activité du marché est très réduite et que les volumes échangés ne sont pas significatifs, conformément aux règles décrites ci-dessus applicables aux titres non cotés.

### 1.3 Valorisations de placements de trésorerie

Les instruments de placement de trésorerie (dont parts de SICAV et de fonds communs de placement) sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue à la date d'arrêt des évaluations.

## VALEUR LIQUIDATIVE DES PARTS

Les Valeurs Liquidatives des parts sont établies tous les six (6) mois, au 30 juin et 31 décembre. La Société de Gestion peut établir ces Valeurs Liquidatives plus fréquemment en vue de rachats de parts. La Société de Gestion établira également des Valeurs Liquidatives trimestrielles (31 mars et 30 septembre) qui ne seront pas certifiées par le Commissaire aux Comptes et qui correspondront à la dernière Valeur Liquidative certifiée, impactée en cas échéant des événements nouveaux survenus depuis la date d'arrêt de ladite dernière Valeur Liquidative. Ces Valeurs Liquidatives seront communiquées aux Investisseurs dans les rapports

La valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds est déterminée en calculant le montant qui aurait été distribué aux Investisseurs, si tous les Investissements avaient été cédés à la date de calcul, à un prix égal aux valeurs déterminées, divisé par le nombre de parts émises de la catégorie de parts concernée (la « Valeur Liquidative »).

## PARTS ET SOUSCRIPTIONS

### Droits des Investisseurs

Les droits des Investisseurs sont représentés par des parts A.

Les parts A sont des parts émises par le Fonds au bénéfice des Investisseurs en contrepartie de leurs Engagements ;

### Période de Souscription

Les Investisseurs sont invités à souscrire au Fonds et à verser la Tranche Initiale le Premier Jour de Souscription qui sera déterminé par la Société de Gestion. La souscription sera ensuite ouverte pendant une période de 12 (douze) mois (la « Période de Souscription ») à compter du Premier Jour de Souscription. A l'expiration de cette période de 12 (douze) mois, la Société de Gestion pourra proroger la Période de Souscription d'une période supplémentaire de 6 (six) mois après accord du Comité Stratégique et information du Dépositaire. La Société de Gestion peut également décider de clôturer la Période de Souscription par anticipation à tout moment avant l'expiration de chacune de ces périodes. La Période de Souscription prendra fin le Dernier Jour de Souscription.

Pendant la Période de Souscription, les porteurs de parts A souscriront à des parts A d'une valeur initiale de € 1 (un Euro) chacune.

Les parts A seront émises par le Fonds et libérées dans les conditions détaillées. Le Fonds pourra émettre des fractions de parts jusqu'à la 2ème (deuxième) décimale.

### Tranche Initiale et Tranches Différées

Chaque Investisseur prend, en souscrivant aux parts du Fonds, l'engagement irrévocable de répondre aux appels de fonds de la Société de Gestion dans la limite du montant de son Engagement. Tout retard ou défaut de paiement sera sanctionné.

La souscription de chaque Investisseur se décompose en une première tranche appelée par la Société de Gestion d'un maximum égal à 5% (cinq pour cent) de son Engagement, (la « Tranche Initiale ») et plusieurs tranches différées appelées au fur et à mesure par la Société de Gestion en fonction des besoins financiers du Fonds (les « Tranches Différées »). Toute tranche appelée par la Société de Gestion doit être intégralement payée en numéraire à la date désignée à cet effet par la Société de Gestion.

## DISTRIBUTION ET FLUX FINANCIERS

### Sommes Distribuables

Conformément à la loi, le résultat net du Fonds relatif à un Exercice Comptable est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant de la Commission de Gestion, de tous les frais et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables (les « Sommes Distribuables ») sont constituées par :

- (i) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ; et
- (ii) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours d'un Exercice Comptable, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux (i) et (ii) peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Les Sommes Distribuables seront distribuées dans les meilleurs délais dès réception des montants correspondants par le Fonds, dans un délai maximal de 5 (cinq) mois suivant la Date Comptable, et ne seront généralement pas réinvesties par le Fonds.

Nonobstant ce qui précède, le Fonds aura le droit de conserver une part suffisante des Sommes Distribuables afin de :

- a) payer différents frais, y compris la Commission de Gestion, et toute autre somme raisonnablement estimée par la Société de Gestion, qui pourrait être due par le Fonds ;
- b) faire face à toute obligation à la charge du Fonds, y compris, sans que cette énumération soit limitative, les obligations de garantie et les obligations d'indemnisation.

Si les Sommes Distribuables au cours d'un exercice sont négatives, cette perte nette sera capitalisée et imputée sur les Actifs du Fonds distribués au cours de l'Exercice Comptable suivant. S'il existe une perte nette au moment de la liquidation du Fonds, la perte sera imputée sur la valeur des Actifs du Fonds distribués pendant la liquidation.

Pour l'application, le montant des sommes distribuées à chaque Investisseur sera réputé être la quote-part des Sommes Distribuables versée à cet Investisseur, augmentée de toute retenue à la source d'impôt français due au titre de ces revenus. En outre, dans la mesure où le Fonds a reçu des sommes qui ont supporté une retenue à la source ou ouvrent droit à toute forme de crédit d'impôt, le montant des sommes distribuées à tout Investisseur sera réputé être le montant total des Sommes Distribuables, augmenté de tout crédit d'impôt auquel l'Investisseur a droit.

#### **Produits Nets**

Toute distribution de Produits Nets sera réalisée dans les meilleurs délais, dans la limite de 30 jours à compter de la réception des Produits Nets par le Fonds.

Nonobstant ce qui précède, le Fonds aura le droit de conserver une part suffisante des Produits Nets afin de :

- payer différents frais, y compris la Commission de Gestion, et toute autre somme raisonnablement estimée par la Société de Gestion, qui pourrait être due par le Fonds ;
- faire face à toute obligation à la charge du Fonds, y compris, sans que cette énumération soit limitative, les obligations de garantie et les obligations d'indemnisation.

Le Fonds pourra, pendant la Période d'Investissement, conserver et réinvestir tout ou partie du Coût d'Acquisition de tout Investissement cédé en tout ou partie. Etant précisé que :

- le montant total effectivement investi par le Fonds, y compris tout montant réinvesti, ne devra en aucun cas excéder 100% (cent pour cent) de l'Engagement Global ;
- le Fonds n'aura pas la faculté de procéder à des rappels de distributions.

#### **Distributions Provisoires**

La Société de Gestion pourra effectuer des distributions provisoires (les « Distributions Provisoires ») aux Investisseurs dans les conditions visées ci-dessous et, à tout moment, dans la limite de 30% (trente pour cent) de l'Engagement Global.

Toute Distribution Provisoire sera déduite de la Valeur Liquidative de la catégorie de parts concernée par la Distribution Provisoire. Toute Distribution Provisoire augmentera le Montant Non Appelé des Investisseurs qui l'auront reçue et pourra en conséquence être rappelée par la Société de Gestion en une ou plusieurs Tranches Différées dans un délai de 2 (deux) ans à compter de la Distribution Provisoire considérée, étant précisé qu'aucune distribution ne pourra être rappelée postérieurement à la complète liquidation du Fonds. Le paiement au Fonds de cette (ces) Tranche(s) Différée(s) augmentera à due concurrence la Valeur Liquidative de la catégorie de parts dont la Valeur Liquidative a été précédemment diminuée par la (les) Distribution(s) Provisoire(s). Ce paiement peut être effectué, en tout ou partie, par compensation du montant à payer au Fonds avec les montants que la Société de Gestion se propose de distribuer aux Investisseurs. En ce qui concerne les Distributions Provisoires visées au paragraphe (c) ci-dessous, elles ne pourront être rappelées que si les conditions énumérées audit paragraphe ont été remplies.

La Société de Gestion pourra distribuer sous forme de Distributions Provisoires les montants suivants :

- a) Tout ou partie des Produits Nets de tout Investissement Relais ;
- b) Tout ou partie du Coût d'Acquisition de tout Investissement (hors Investissement Relais) cédé ou remboursé en tout ou partie ;
- c) Tout ou partie des Produits Nets permettant de faire face à toutes obligations contractées par le Fonds dans le cadre de la cession d'un Investissement, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les obligations de garantie et les obligations d'indemnisation.

Le rapport trimestriel comprendra un récapitulatif des Distributions Provisoires (montants et échéances), au niveau du Fonds et des Investisseurs.

L'avis de distribution devra indiquer que la distribution pourra être rappelée.

Les Investisseurs ne devront reverser tout ou partie des montants distribués conformément au paragraphe précédent que dans la mesure où il a été fait droit à une réclamation formée au titre de ces obligations. A chaque fois qu'une Distribution Provisoire sera reversée au Fonds conformément au présent paragraphe, la Société de Gestion recalculera, sur la base du montant ajusté des Produits Nets de l'Investissement concerné, le montant des distributions devant être alloué aux Investisseurs.

Toute Distribution Provisoire sera notifiée, préalablement à sa réalisation et par écrit, par la Société de Gestion aux Investisseurs.

#### **Modalités de distribution**

Les distributions seront faites exclusivement en numéraire.

Pendant chaque Exercice Comptable, la Société de Gestion pourra décider la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite du résultat net du Fonds calculé au jour de la décision de distribution.

Chaque avis de distribution sera accompagné d'une note descriptive précisant :

- a) la qualification du montant distribué (dont amortissement des parts, plus-values),
- b) éventuellement, la quote-part de cette distribution qui revêt un caractère provisoire (et le cas échéant, sa limite dans le temps),
- c) le montant cumulé des Distributions Provisoires au moment de ladite distribution (et le cas échéant, leurs limites dans le temps), et
- d) l'Engagement résiduel (incluant les Distributions Provisoires et les Reversements Provisoires).

Le rapport de gestion présentera une décomposition des encaissements (remboursement du capital, plus-values, intérêts et dividendes) pour chaque Société du Portefeuille cédée, au niveau du Fonds et de l'Investisseur.

Les Investisseurs seront informés par courriel et par courrier des sommes qui seront distribuées.

## Compléments d'information

Evolution de l'actif net au cours de l'exercice

Décomposition de la ligne « CAPITAUX PROPRES » du passif du bilan

		29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR	Variation exercice En EUR
<b>Apport</b>	+	<b>11 080 744,22</b>	<b>11 080 744,22</b>	<b>0,00</b>
Capital souscrit (1)	+	11 080 744,22	11 080 744,22	0,00
Capital non appelé (2)	-	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat de la gestion</b>	+/-	<b>3 454 650,61</b>	<b>5 128 419,81</b>	<b>-1 673 769,20</b>
Résultat de l'exercice	+/-	-415 124,02	-396 947,35	-18 176,67
Cumul des résultats capitalisés ou reportés des exercices précédents	+/-	-2 285 648,28	-1 888 700,93	-396 947,35
Plus-values réalisées				
- sur instruments financiers de capital investissement	+	5 515 110,20	5 443 454,19	71 656,01
- sur dépôts et autres instruments financiers	+	48 690,46	16 368,03	32 322,43
- sur contrats financiers	+	0,00	0,00	0,00
Moins-values réalisées				
- sur instruments financiers de capital investissement	-	-3 120 563,45	-2 714 059,03	-406 504,42
- sur dépôts et autres instruments financiers	-	-215 513,74	-215 513,74	0,00
- sur contrats financiers	-	0,00	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	+	0,00	0,00	0,00
Quotes-parts des plus-values restituées aux assureurs	-	0,00	0,00	0,00
Frais de transaction	-	-16 382,92	-16 220,89	-162,03
Différence de change	+/-	0,00	0,00	0,00
Différence d'estimation :				
- sur instruments financiers de capital investissement	+/-	3 931 701,30	4 917 328,44	-985 627,14
- sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	12 381,06	-17 288,91	29 669,97
- sur contrats financiers	+/-	0,00	0,00	0,00
Boni de liquidation	+/-	0,00	0,00	0,00
<b>Rachats et répartitions d'actifs</b>	-	<b>-3 425 908,08</b>	<b>-150 049,47</b>	<b>-3 275 858,61</b>
Rachats (2)	-	-181 103,49	-150 049,47	-31 054,02
Distributions de résultats	-	0,00	0,00	0,00
Distributions des plus ou moins-values nettes	-	0,00	0,00	0,00
Répartition d'actifs	-	-3 244 804,59	0,00	-3 244 804,59
<b>Autres éléments (3)</b>	+/-	<b>-39 389,06</b>	<b>-39 389,06</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres en fin d'exercice</b>	=	<b>11 070 097,69</b>	<b>16 019 725,50</b>	<b>-4 949 627,81</b>

(1) Y compris les commissions de souscription acquises au fonds

(2) Sous déduction des commissions de rachat acquises au fonds

(3) Correspondant aux frais de constitution

## Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Nombre de parts 29/12/2023	Montant 29/12/2023 En EUR
<b>Innovation Pluriel N°4 Part A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-282,822	-30 707,03
Solde net des Souscriptions / Rachats	-282,822	-30 707,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	107 963,160	
<b>Innovation Pluriel N°4 Part B1</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des Souscriptions / Rachats	0,000	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 598,000	
<b>Innovation Pluriel N°4 Part B2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des Souscriptions / Rachats	0,000	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 598,000	
<b>Innovation Pluriel N°4 Part B3</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des Souscriptions / Rachats	0,000	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 227,000	

## Commissions

Montant  
29/12/2023  
En EUR

### Innovation Pluriel N°4 Part A

Commissions de souscriptions reçues	0,00
Commissions de rachats reçues	0,00
<b>Total commissions reçues</b>	<b>0,00</b>
Commissions de souscriptions rétrocedées	0,00
Commissions de rachats rétrocedées	0,00
<b>Total commissions rétrocedées</b>	<b>0,00</b>
Commissions de souscriptions acquises	0,00
Commissions de rachats acquises	0,00
<b>Total commissions acquises</b>	<b>0,00</b>

### Innovation Pluriel N°4 Part B1

Commissions de souscriptions reçues	0,00
Commissions de rachats reçues	0,00
<b>Total commissions reçues</b>	<b>0,00</b>
Commissions de souscriptions rétrocedées	0,00
Commissions de rachats rétrocedées	0,00
<b>Total commissions rétrocedées</b>	<b>0,00</b>
Commissions de souscriptions acquises	0,00
Commissions de rachats acquises	0,00
<b>Total commissions acquises</b>	<b>0,00</b>

### Innovation Pluriel N°4 Part B2

Commissions de souscriptions reçues	0,00
Commissions de rachats reçues	0,00
<b>Total commissions reçues</b>	<b>0,00</b>
Commissions de souscriptions rétrocedées	0,00
Commissions de rachats rétrocedées	0,00
<b>Total commissions rétrocedées</b>	<b>0,00</b>
Commissions de souscriptions acquises	0,00
Commissions de rachats acquises	0,00
<b>Total commissions acquises</b>	<b>0,00</b>

### Innovation Pluriel N°4 Part B3

Commissions de souscriptions reçues	0,00
Commissions de rachats reçues	0,00
<b>Total commissions reçues</b>	<b>0,00</b>
Commissions de souscriptions rétrocedées	0,00
Commissions de rachats rétrocedées	0,00
<b>Total commissions rétrocedées</b>	<b>0,00</b>
Commissions de souscriptions acquises	0,00
Commissions de rachats acquises	0,00
<b>Total commissions acquises</b>	<b>0,00</b>

## Ventilation de l'actif net par nature de parts

	Actif net par part 29/12/2023 En EUR	Valeur liquidative 29/12/2023 En EUR
Innovation Pluriel N°4 Part A	10 344 442,04	95,81
Innovation Pluriel N°4 Part B1	526 918,57	54,89
Innovation Pluriel N°4 Part B2	190 510,08	19,84
Innovation Pluriel N°4 Part B3	8 227,00	1,00

Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

**Parts A - FR0013185881**

Nombre de parts	109 414,06
Nominal de la parts	100,00
Engagements de souscription	10 941 405,70
Capital appelé	10 941 405,70
Capital non appelé	-
Pourcentage capital appelé	100,00%
Pourcentage capital non appelé	0,00%
Rachats en parts	1 450,90
Rachats en montant	145 089,70
Montant distribué dans la limite du capital appelé	3 244 804,59
Montant distribué au-delà du capital appelé	-
Pourcentage distribué	30%

**Parts B1 - FR0013185907**

Nombre de parts	9 598,00
Nominal de la parts	1,00
Engagements de souscription	9 598,00
Capital appelé	9 598,00
Capital non appelé	-
Pourcentage capital appelé	100,00%
Pourcentage capital non appelé	0,00%
Rachats en parts	-
Rachats en montant	-
Montant distribué dans la limite du capital appelé	-
Montant distribué au-delà du capital appelé	-
Pourcentage distribué	0,00%

**Parts B2 - FR0013185923**

Nombre de parts	9 598,00
Nominal de la parts	1,00
Engagements de souscription	9 598,00
Capital appelé	9 598,00
Capital non appelé	-
Pourcentage capital appelé	100,00%
Pourcentage capital non appelé	0,00%
Rachats en parts	-
Rachats en montant	-

Montant distribué dans la limite du capital appelé			-
Montant distribué au-delà du capital appelé			-
Pourcentage distribué			0,00%
<b>Parts B3 - FR0013185931</b>			
Nombre de parts			8 227,00
Nominal de la parts			1,00
Engagements de souscription			8 227,00
Capital appelé			8 227,00
Capital non appelé			-
Pourcentage capital appelé			100,00%
Pourcentage capital non appelé			0,00%
Rachats en parts			-
Rachats en montant			-
Montant distribué dans la limite du capital appelé			-
Montant distribué au-delà du capital appelé			-
Pourcentage distribué			0,00%
Actif net			<b>11 070 097,69</b>
(i) Capital net à rembourser parts A			7 551 511,41
(ii) Capital net à rembourser parts B1			9 598,00
(ii) Capital net à rembourser parts B2			9 598,00
(ii) Capital net à rembourser parts B3			8 227,00
(ii) 80% Plus value aux parts A	80%		2 792 930,62
(ii) 20% Plus value aux parts B1	20%		517 320,57
(ii) 20% Plus value aux parts B2	20%		180 912,08
(ii) 20% Plus value aux parts B3	20%		-
Actif net			11 070 097,69
Actif net Parts A - FR0013185881 (IN1)	10 344 442,03	107 963,160	95,81
Actif net Parts B1 - FR0013185907 (CAR)	526 918,57	9 598,00	54,89
Actif net Parts B2 - FR0013185923 (IN2)	190 510,08	9 598,00	19,84
Actif net Parts B3 - FR0013185931 (IN3)	8 227,00	8 227,00	1,00

## Etat des investissements en capital investissement

Nom Société	Nature des instruments financiers détenus	Coût d'acquisition En EUR	Evaluation 29/12/2023 En EUR	Devise de l'instrument	Différence d'estimation 29/12/2023 En EUR
<b>360 IMPRIMIR</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	255 002,40	567 670,56	EUR	312 668,16
<b>Sous total</b>		<b>255 002,40</b>	<b>567 670,56</b>		<b>312 668,16</b>
<b>AB TASTY</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	237 289,66	387 665,28	EUR	150 375,62
<b>Sous total</b>		<b>237 289,66</b>	<b>387 665,28</b>		<b>150 375,62</b>
<b>ACCO 2018</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	1 464,00	2 005,68	EUR	541,68
<b>Sous total</b>		<b>1 464,00</b>	<b>2 005,68</b>		<b>541,68</b>
<b>ADENTS HIGH TECH INTERNATIONAL</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	76 055,53	0,00	EUR	-76 055,53
<b>Sous total</b>		<b>76 055,53</b>	<b>0,00</b>		<b>-76 055,53</b>
<b>AGOMAB THERAPEUTICS</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	100 045,00	245 404,50	EUR	145 359,50
<b>Sous total</b>		<b>100 045,00</b>	<b>245 404,50</b>		<b>145 359,50</b>
<b>AGRI BARGAIN SAS</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	75 036,00	37 518,00	EUR	-37 518,00
<b>Sous total</b>		<b>75 036,00</b>	<b>37 518,00</b>		<b>-37 518,00</b>
<b>ANTABIO</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	144 826,00	110 916,30	EUR	-33 909,70
<b>Sous total</b>		<b>144 826,00</b>	<b>110 916,30</b>		<b>-33 909,70</b>
<b>BATIWEB GROUP</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	79 738,30	0,00	EUR	-79 738,30
	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	80 551,00	0,00	EUR	-80 551,00
<b>Sous total</b>		<b>160 289,30</b>	<b>0,00</b>		<b>-160 289,30</b>
<b>BIOMODEX</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	8 297,96	0,00	EUR	-8 297,96
<b>Sous total</b>		<b>8 297,96</b>	<b>0,00</b>		<b>-8 297,96</b>
<b>BIOSERENITY</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	200 104,95	0,00	EUR	-200 104,95
<b>Sous total</b>		<b>200 104,95</b>	<b>0,00</b>		<b>-200 104,95</b>
<b>BIRD OFFICE</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	106 163,48	106 163,48	EUR	0,00
<b>Sous total</b>		<b>106 163,48</b>	<b>106 163,48</b>		<b>0,00</b>
<b>COLIBRI SAS</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	281 412,41	424 648,20	EUR	143 235,79

<b>Sous total</b>		<b>281 412,41</b>	<b>424 648,20</b>		<b>143 235,79</b>
<b>COOPTALIS</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	199 538,57	561 369,55	EUR	361 830,98
	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	201 366,00	220 024,00	EUR	18 658,00
<b>Sous total</b>		<b>400 904,57</b>	<b>781 393,55</b>		<b>380 488,98</b>
<b>ENTEROME</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	124 998,75	151 597,50	EUR	26 598,75
<b>Sous total</b>		<b>124 998,75</b>	<b>151 597,50</b>		<b>26 598,75</b>
<b>ERYTECH PHARMA</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	6 404,92	2 465,60	EUR	-3 939,32
<b>Sous total</b>		<b>6 404,92</b>	<b>2 465,60</b>		<b>-3 939,32</b>
<b>GEEV</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	99 996,69	99 996,69	EUR	0,00
<b>Sous total</b>		<b>99 996,69</b>	<b>99 996,69</b>		<b>0,00</b>
<b>HEETCH SAS</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	200 000,00	200 000,00	EUR	0,00
<b>Sous total</b>		<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>		<b>0,00</b>
<b>HORAMA</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	75 255,00	75 255,00	EUR	0,00
<b>Sous total</b>		<b>75 255,00</b>	<b>75 255,00</b>		<b>0,00</b>
<b>INTERSEC</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	165 999,00	165 999,00	EUR	0,00
<b>Sous total</b>		<b>165 999,00</b>	<b>165 999,00</b>		<b>0,00</b>
<b>KACTUS</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	584 934,16	584 934,16	EUR	0,00
<b>Sous total</b>		<b>584 934,16</b>	<b>584 934,16</b>		<b>0,00</b>
<b>KLAXOON</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	266 696,57	271 097,21	EUR	4 400,64
<b>Sous total</b>		<b>266 696,57</b>	<b>271 097,21</b>		<b>4 400,64</b>
<b>LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE</b>	AVANCES EN COMPTES COURANTS	61 478,15	59 253,15	EUR	-2 225,00
<b>Sous total</b>		<b>61 478,15</b>	<b>59 253,15</b>		<b>-2 225,00</b>
<b>MARIANNE FORMATION</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	199 168,20	944 112,05	EUR	744 943,85
<b>Sous total</b>		<b>199 168,20</b>	<b>944 112,05</b>		<b>744 943,85</b>
<b>MEERO</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	400 484,28	99 987,64	EUR	-300 496,64
<b>Sous total</b>		<b>400 484,28</b>	<b>99 987,64</b>		<b>-300 496,64</b>
<b>MIDAXO</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	227 869,16	239 355,96	EUR	11 486,80

<b>Sous total</b>		<b>227 869,16</b>	<b>239 355,96</b>		<b>11 486,80</b>
<b>NH THERAGUIX</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	100 050,00	100 050,00	EUR	0,00
<b>Sous total</b>		<b>100 050,00</b>	<b>100 050,00</b>		<b>0,00</b>
<b>OCTIMET ONCOLOGY NV</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	75 010,00	0,00	EUR	-75 010,00
	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	75 000,00	0,00	EUR	-75 000,00
<b>Sous total</b>		<b>150 010,00</b>	<b>0,00</b>		<b>-150 010,00</b>
<b>PEOPLE</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	354,85	0,00	EUR	-354,85
<b>Sous total</b>		<b>354,85</b>	<b>0,00</b>		<b>-354,85</b>
<b>PLATFORM</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	406 629,59	670 378,42	EUR	263 748,83
<b>Sous total</b>		<b>406 629,59</b>	<b>670 378,42</b>		<b>263 748,83</b>
<b>REMADEGROUP</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	2 565,68	0,00	EUR	-2 565,68
	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	112 000,00	0,00	EUR	-112 000,00
<b>Sous total</b>		<b>114 565,68</b>	<b>0,00</b>		<b>-114 565,68</b>
<b>SCALITY ACTION</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	157 755,14	179 267,20	EUR	21 512,06
<b>Sous total</b>		<b>157 755,14</b>	<b>179 267,20</b>		<b>21 512,06</b>
<b>SPLIO</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	10 511,00	100 261,41	EUR	89 750,41
<b>Sous total</b>		<b>10 511,00</b>	<b>100 261,41</b>		<b>89 750,41</b>
<b>SWILE</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	501 645,45	3 084 665,76	EUR	2 583 020,31
<b>Sous total</b>		<b>501 645,45</b>	<b>3 084 665,76</b>		<b>2 583 020,31</b>
<b>THERAPIXEL</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	201 372,33	189 077,20	EUR	-12 295,13
<b>Sous total</b>		<b>201 372,33</b>	<b>189 077,20</b>		<b>-12 295,13</b>
<b>TISSIUM</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	200 002,50	296 300,00	EUR	96 297,50
<b>Sous total</b>		<b>200 002,50</b>	<b>296 300,00</b>		<b>96 297,50</b>
<b>VSORA</b>	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	162 844,08	220 178,56	EUR	57 334,48
<b>Sous total</b>		<b>162 844,08</b>	<b>220 178,56</b>		<b>57 334,48</b>
<b>Total</b>		<b>6 465 916,76</b>	<b>10 337 618,06</b>		<b>3 931 701,30</b>

L'inventaire certifié par le dépositaire ligne à ligne du portefeuille est mis à la disposition des souscripteurs et leur est adressé s'ils en font la demande.

## Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

Dénomination	Cours ou dernière valeur connue En EUR	Valeur ajustée En EUR	Commentaires
Instruments financiers négociés sur un marché réglementé	0,00000	0,00000	Néant
Parts de FCPR ou droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR	0,00000	0,00000	Néant

## Evolution de l'évaluation des instruments en capital investissement

	Exercice 29/12/2023 En EUR		Exercice 30/12/2022 En EUR		Variation du coût d'acquisition En EUR	Variation de l'évaluation En EUR
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
<b>ACTIONS &amp; VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE</b>						
PERECYDES PHARMA SADIR	0,00	0,00	99 676,40	46 489,96	-99 676,40	-46 489,96
OXATIS SACA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PHAXIAM THERAPEUTICS SA	6 404,92	2 465,60	0,00	0,00	6 404,92	2 465,60
<b>ACTIONS &amp; VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE</b>						
ENTEROME AP 2	124 998,75	151 597,50	124 998,75	151 597,50	0,00	0,00
AB TASTY	187 283,62	266 746,72	187 283,62	264 721,19	0,00	2 025,53
BIOMODEX	6 656,87	0,00	66 568,70	0,00	-59 911,83	0,00
OCTIMET ONCOLOGY NV	75 010,00	0,00	75 010,00	0,00	0,00	0,00
360 IMPRIMIR	66 667,20	236 668,56	66 667,20	160 556,84	0,00	76 111,72
MEERO ABSA	19 660,00	0,00	19 660,00	0,00	0,00	0,00
HORAMA ABSA B	75 255,00	75 255,00	75 255,00	75 255,00	0,00	0,00
VSORA	100 002,00	157 336,48	100 002,00	157 336,48	0,00	0,00
COOPTALIS AO	199 538,57	561 369,55	199 538,57	561 369,55	0,00	0,00
ADENTS PREFERENCE E	76 055,53	0,00	76 055,53	0,00	0,00	0,00
HEETCH A	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
SIMPLE,FR PREFERENCE B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORAMA RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VSORA RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AB TASTY BSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MARIANNE FORMATION ABSA B1	199 168,20	944 112,05	199 168,20	1 625 008,00	0,00	-680 895,95
MARIANNE FORMATION RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
GEEV AP 2018	99 996,69	99 996,69	99 996,69	99 996,69	0,00	0,00
DRIVEFORME ABSA	0,00	0,00	160 000,00	0,00	-160 000,00	0,00
SCALITY ACTION 1	157 755,14	179 267,20	157 755,14	179 267,20	0,00	0,00
MIDAXO B	199 355,20	210 842,00	199 355,20	210 842,00	0,00	0,00
SWILE ABSA	164 121,90	2 094 354,90	164 121,90	2 152 225,65	0,00	-57 870,75
BIOMODEX ABSA-B2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TILKEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TILKEE ACTION A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOMOS SEMICONDUCTOR	1 464,00	2 005,68	12 207,00	16 113,24	-10 743,00	-14 107,56
BATIWEB GROUP ADP A	79 738,30	0,00	79 738,30	115 358,98	0,00	-115 358,98
MIPSOLOGY	0,00	0,00	100 000,32	100 000,32	-100 000,32	-100 000,32
KLAXOON RTS	0,00	0,00	28,80	0,00	-28,80	0,00

ANTABIO A2	144 826,00	110 916,30	144 826,00	144 826,00	0,00	-33 909,70
BIRD OFFICE ABSA A	340 965,16	340 965,16	340 965,16	340 965,16	0,00	0,00
DRIVEFORME RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DRIVEFORME RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DRIVEFORME RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TILKEE RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
KLAXOON RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OCTIMET ONCOLOGY NV RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MIPSOLOGY RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
KLAXOON ACT A	266 696,57	271 097,21	199 973,18	204 373,82	66 723,39	66 723,39
BIOMODEX BSA RATCHET 2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BIOMODEX BSA GARANTIE 2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INTERSEC B1 PREF	115 998,00	115 998,00	115 998,00	115 998,00	0,00	0,00
MEERO RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SIMPLE,FR BSA RATCHET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ANTABIO BSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BIRD OFFICE BSA RATCHET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INTERSEC B2	50 001,00	50 001,00	50 001,00	50 001,00	0,00	0,00
COOPTALIS A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
THERAPIXEL ABSA	100 001,61	76 697,40	100 001,61	153 394,80	0,00	-76 697,40
REMADEGROUP RTS	0,76	0,00	0,76	0,00	0,00	0,00
REMADEGROUP RTS	0,76	0,00	0,76	0,00	0,00	0,00
TEACH ON MARS ABSA	0,00	0,00	100 111,76	100 111,76	-100 111,76	-100 111,76
COLIBRI AP3	119 701,87	175 352,27	119 701,87	301 635,87	0,00	-126 283,60
THERAPIXEL RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
360 IMPRIMIR C	33 333,60	43 912,08	33 333,60	29 790,12	0,00	14 121,96
360 IMPRIMIR D	155 001,60	287 089,92	155 001,60	194 762,88	0,00	92 327,04
COLIBRI AO	42 896,00	79 789,62	42 896,00	119 434,72	0,00	-39 645,10
COLIBRI AO'	20 539,33	38 308,13	20 539,33	45 567,62	0,00	-7 259,49
COLIBRI P	14 140,00	26 301,41	14 140,00	48 480,00	0,00	-22 178,59
COLIBRI P2	2 224,17	3 834,09	2 224,17	5 869,89	0,00	-2 035,80
MEERO RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AB TASTY ACTIONS C	50 006,04	120 918,56	50 006,04	120 000,37	0,00	918,19
AB TASTY RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SWILE ABSA B	137 818,92	586 234,44	137 818,92	602 433,14	0,00	-16 198,70
ANTABIO RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TEACH ON MARS RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
THERAPIXEL RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
THERAPIXEL RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
THERAPIXEL AO	56,30	1 463,80	56,30	2 927,60	0,00	-1 463,80
THERAPIXEL ADP	1 316,20	34 221,20	1 316,20	68 442,40	0,00	-34 221,20
NH THERAGUIX APBSAP	100 050,00	100 050,00	100 050,00	100 050,00	0,00	0,00
AGOMAB PREF A	100 045,00	245 404,50	100 045,00	245 404,50	0,00	0,00
AGRI BARGAIN A	75 036,00	37 518,00	75 036,00	37 518,00	0,00	0,00
BIOSERENITY ACTION B	200 104,95	0,00	200 104,95	200 104,95	0,00	-200 104,95
MEERO ABSA B	180 849,00	0,00	180 849,00	0,00	0,00	0,00
SWILE RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGOMAB THERAPEUTICS RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BIOSERENITY RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MEERO RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MEERO ACT C	199 975,28	99 987,64	199 975,28	99 987,64	0,00	0,00

THERAPIXEL ABSA 2	49 999,11	38 347,40	49 999,11	76 694,80	0,00	-38 347,40
COLIBRI AP4	81 911,04	101 062,68	81 911,04	186 767,04	0,00	-85 704,36
MIDAXO C	28 513,96	28 513,96	28 513,96	28 513,96	0,00	0,00
SWILE RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SWILE ABSA C	199 704,63	404 076,42	199 704,63	415 241,77	0,00	-11 165,35
THERAPIXEL ABSA 3	49 999,11	38 347,40	49 999,11	76 694,80	0,00	-38 347,40
TISSIUM ACTION B	200 002,50	296 300,00	200 002,50	296 300,00	0,00	0,00
TISSIUM RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BIOMODEX RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BIRD OFFICE ABSA A'	97 661,53	97 661,53	97 661,53	97 661,53	0,00	0,00
BIRD OFFICE RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
REMADE GROUP	2 564,16	0,00	2 564,16	0,00	0,00	0,00
PEOPLE	354,85	0,00	354,85	0,00	0,00	0,00
ALFOX GROUP RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ALFOX GROUP RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ALFOX GROUP RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ALFOX GROUP RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
WISEAPPROACH	0,00	0,00	0,00	8 552,88	0,00	-8 552,88
SPLIO_AO	10 511,00	100 261,41	0,00	0,00	10 511,00	100 261,41
BIRD OFFICE AO	146 307,47	146 307,47	146 307,47	146 307,47	0,00	0,00
SPLIO DAM ADPB-S PRIME	0,00	0,00	103 933,00	160 458,58	-103 933,00	-160 458,58
PLATEFORM SERIE B3	290 447,37	436 772,24	290 447,37	290 447,37	0,00	146 324,87
PLATEFORM	59 503,22	111 845,70	59 503,22	74 375,81	0,00	37 469,89
PLATEFORM B1	56 679,00	121 760,48	56 679,00	80 969,00	0,00	40 791,48
BIRD OFFICE ACTION 2022	106 163,48	106 163,48	106 163,48	106 163,48	0,00	0,00
BIOMODEX AO REDUCTIBLE	1 641,09	0,00	16 410,90	0,00	-14 769,81	0,00
VSORA SERIES B	62 842,08	62 842,08	62 842,08	62 842,08	0,00	0,00

**OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE**

BATIWEB GROUP 11.0% 01-07-24	48 240,00	0,00	48 240,00	77 666,40	0,00	-77 666,40
BATIWEB GROUP 8.0% 18-11-24 CV	18 587,00	0,00	18 587,00	27 508,76	0,00	-27 508,76
BATIWEB GROUP 2.0% 01-07-24 CV	6 064,00	0,00	6 064,00	8 974,72	0,00	-8 974,72
BATIWEB GROUP 2.0% 01-07-24 CV	7 660,00	0,00	7 660,00	11 336,80	0,00	-11 336,80
REMADEGROUP 2.0% 01-01-99	112 000,00	0,00	112 000,00	0,00	0,00	0,00
OCTI ON 11.0 06-24	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00
COOPTALIS 5.0% 03-06-22 CV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BIOMODEX 5.0% 30-06-22 CV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
KLAXOON 3.0% 30-09-23 CV	0,00	0,00	62 938,00	65 353,91	-62 938,00	-65 353,91
VSORA 7.0% 30-06-23 CV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COOPTALIS 10.0% 30-11-26 CV	170 099,00	186 411,00	170 099,00	171 543,68	0,00	14 867,32
COOPTALIS 10.0% 30-11-26 CV	31 267,00	33 613,00	0,00	0,00	31 267,00	33 613,00
<b>Total</b>	<b>6 404 438,61</b>	<b>10 338 364,91</b>	<b>7 001 645,72</b>	<b>11 918 593,68</b>	<b>-597 206,61</b>	<b>-1 580 228,77</b>

## Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Nom Société	Nature des instruments financiers détenus	Coût d'acquisition En EUR	Prix de cession En EUR	Plus-values (*) En EUR	Moins-values (*) En EUR
DRIVEFORME	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU ASSIMILE	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
<b>Sous total</b>		<b>160 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>160 000,00</b>
KLAXOON	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU ASSIMILE	28,80	0,00	0,00	28,80
	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE	62 938,00	66 760,27	3 822,27	0,00
<b>Sous total</b>		<b>62 966,80</b>	<b>66 760,27</b>	<b>3 822,27</b>	<b>28,80</b>
LA COMPAGNIE ATELIERS PEYRACHE	AVANCES EN COMPTES COURANTS	89 478,28	89 478,28	0,00	0,00
<b>Sous total</b>		<b>89 478,28</b>	<b>89 478,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
MIPSOLOGY	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU ASSIMILE	100 000,32	83 974,56	0,00	16 025,76
<b>Sous total</b>		<b>100 000,32</b>	<b>83 974,56</b>	<b>0,00</b>	<b>16 025,76</b>
SOMOS SEMICONDUCTOR	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU ASSIMILE	10 743,00	14 717,91	3 974,91	0,00
<b>Sous total</b>		<b>10 743,00</b>	<b>14 717,91</b>	<b>3 974,91</b>	<b>0,00</b>
SPLIO	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU ASSIMILE	103 933,00	0,00	0,00	103 933,00
<b>Sous total</b>		<b>103 933,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>103 933,00</b>
TEACH ON MARS	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU ASSIMILE	100 111,76	158 484,70	58 372,94	0,00
<b>Sous total</b>		<b>100 111,76</b>	<b>158 484,70</b>	<b>58 372,94</b>	<b>0,00</b>
WISEAPPROACH	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU ASSIMILE	0,00	8 583,86	8 583,86	0,00
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>8 583,86</b>	<b>8 583,86</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>627 233,16</b>	<b>421 999,58</b>	<b>74 753,98</b>	<b>279 987,56</b>

(\*) Plus ou moins-values réalisées hors frais de transaction.

## Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers (Instruments financiers hors capital investissement)

Instruments financiers hors capital investissement	Devise	Quantité	Evaluation 29/12/2023	% de l'actif net
OPCVM ET FIA A VOCATION GENERALE DESTINES AUX NON PROFESSIONNELS ET EQUIVALENTS D'AUTRES PAYS				
FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI	EUR	48,832	627 811,05	5,67
Total OPCVM ET FIA A VOCATION GENERALE DESTINES AUX NON PROFESSIONNELS ET EQUIVALENTS D'AUTRES PAYS			627 811,05	5,67
Total			627 811,05	5,67

## Engagements de hors-bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement

Investissement	Nature de l'engagement	Echéance	Montant engagement	Appels de fonds réalisés	Montants restant à appeler	Modalités de mise en œuvre
Total	Néant		0,00	0,00	0,00	

## Créances et Dettes

29/12/2023  
En EUR

### Créances

Coupons et dividendes en espèces	0,00
Débiteurs divers	354,01
Séquestres	0,00
Achat à terme de devise	0,00
Charges constatées d'avances	0,00
Autres créances	2 563,00
<b>Total des créances</b>	<b>2 917,01</b>

### Dettes

Charges à payer	7 395,01
- <i>Rémunération de gestion</i>	0,00
- <i>Rémunération administrateur et comptable</i>	1 570,73
- <i>Rémunération dépositaire</i>	898,88
- <i>Rémunération honoraires CAC</i>	4 925,40
- <i>Frais de reporting</i>	0,00
- <i>Frais Middle Office</i>	0,00
Créditeurs divers	0,00
Séquestres	0,00
Vente à terme de devise	0,00
Boni de liquidation	0,00
Autres dettes	0,00
<b>Total des dettes</b>	<b>7 395,01</b>

## Inventaire des prêts consentis par catégorie

Valeur	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR	Echéance de la créance
Crédit-bail	0,00	0,00	
Souscription de bons de caisses	0,00	0,00	
Avances en compte courant	99 253,15	89 858,26	
AVCC COOPTALIS 30/11/2049	59 253,15	89 858,26	30/11/2049
AVCC MIDAXO 30/05/2026	40 000,00	0,00	30/05/2026
Autres	2 563,00	6 097,88	
SEQUESTRE ESCROW THEMIS	2 563,00	6 097,88	
<b>Total</b>	<b>101 816,15</b>	<b>95 956,14</b>	

## Frais de gestion

	29/12/2023 En EUR
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	<b>418 199,04</b>
- Rémunération de gestion	394 877,84
- Rémunération administrateur et comptable	3 712,15
- Rémunération dépositaire	3 673,39
- Rémunération honoraires CAC	9 850,80
- Frais audits et conseils	6 085,22
- Impôts et taxes	0,00
- Frais juridiques	0,00
- Frais de reporting	0,00
- Frais Middle Office	0,00
- Autres frais	-0,36
<b>En pourcentage de l'actif net moyen</b>	<b>3,78</b>
Rétrocession de frais de gestion	0,00
Frais de performance (frais variables)	0,00

## Autres frais

Ventilation des frais d'audit par ligne d'investissement

	29/12/2023 En EUR
Frais relatifs à des acquisitions réalisées	4 759,22
Frais relatifs à des acquisitions non réalisées	0,00
<b>Total</b>	<b>4 759,22</b>

Frais de constitution : 0,00

REGLEMENT FRAIS CONSEIL CESSION MIPSOLGY	4 759,22
--	----------

## Autres informations

29/12/2023  
En EUR

### Valeurs boursières des titres faisant l'objet d'une transaction temporaire

Titre pris en pension livrée	0,00
Titres emprunté	0,00

### Valeurs boursières des titres donnés et reçus en garantie

Donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

### Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPCVM gérés par ces entités

Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	627 811,05
Avances en compte courant	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
<b>Total</b>	<b>627 811,05</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables

- Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

Néant

- Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Néant

- Tableau d'affectation des sommes distribuables

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>29/12/2023</b> En EUR	<b>30/12/2022</b> En EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-415 124,02	-396 947,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-415 124,02</b>	<b>-396 947,35</b>
<hr/>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-415 124,02	-396 947,35
<b>Total</b>	<b>-415 124,02</b>	<b>-396 947,35</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values</b>	<b>29/12/2023</b> En EUR	<b>30/12/2022</b> En EUR
<b>Affectation</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-302 431,26	296 275,11
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-302 431,26</b>	<b>296 275,11</b>
<hr/>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-302 431,26	296 275,11
<b>Total</b>	<b>-302 431,26</b>	<b>296 275,11</b>

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR
<b>Innovation Pluriel N°4 Part A</b>		
Nombre d'actions ou de parts	107 963,16	108 245,982
Distribution unitaire de résultat	0,00	0,00
Distribution unitaire de plus ou moins-values nettes	0,00	0,00
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	0,00	0,00
<b>Innovation Pluriel N°4 Part B1</b>		
Nombre d'actions ou de parts	9 598,00	9 598,00
Distribution unitaire de résultat	0,00	0,00
Distribution unitaire de plus ou moins-values nettes	0,00	0,00
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	0,00	0,00
<b>Innovation Pluriel N°4 Part B2</b>		
Nombre d'actions ou de parts	9 598,00	9 598,00
Distribution unitaire de résultat	0,00	0,00
Distribution unitaire de plus ou moins-values nettes	0,00	0,00
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	0,00	0,00
<b>Innovation Pluriel N°4 Part B3</b>		
Nombre d'actions ou de parts	8 227,00	8 227,00
Distribution unitaire de résultat	0,00	0,00
Distribution unitaire de plus ou moins-values nettes	0,00	0,00
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	0,00	0,00

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'organisme au cours des cinq derniers exercices

	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR	31/12/2021 En EUR	31/12/2020 En EUR	31/12/2019 En EUR
<b>Innovation Pluriel N°4 Part A</b>					
Actif Net	10 344 442,04	14 958 761,64	16 369 040,86	13 817 796,53	12 576 113,35
Engagement de souscription	10 796 316,00	10 824 598,20	10 870 805,60	10 884 374,10	10 923 713,50
Montant libéré	10 796 316,00	10 824 598,20	10 870 805,60	10 884 374,10	10 923 713,50
Répartitions d'actifs	3 244 804,59	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de parts	107 963,160	108 245,982	108 708,056	108 843,741	109 237,135
Report à nouveau unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes unitaires reportées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative	95,81	138,19	150,57	126,95	115,12
<b>Innovation Pluriel N°4 Part B1</b>					
Actif Net	526 918,57	833 123,36	1 205 739,08	557 017,39	422 697,96
Engagement de souscription	9 598,00	9 598,00	9 598,00	9 598,00	9 598,00
Montant libéré	9 598,00	9 598,00	9 598,00	9 598,00	9 598,00
Répartitions d'actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de parts	9 598,000	9 598,000	9 598,000	9 598,000	9 598,000
Report à nouveau unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes unitaires reportées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative	54,89	86,80	125,62	58,03	44,04
<b>Innovation Pluriel N°4 Part B2</b>					
Actif Net	190 510,08	219 613,50	187 878,28	179 420,41	9 598,00
Engagement de souscription	9 598,00	9 598,00	9 598,000	9 598,00	9 598,00
Montant libéré	9 598,00	9 598,00	9 598,00	9 598,00	9 598,00
Répartitions d'actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	3,30
Nombre de parts	9 598,000	9 598,000	9 598,000	9 598,000	9 598,000
Report à nouveau unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes unitaires reportées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative	19,84	22,88	19,57	18,69	1,00
<b>Innovation Pluriel N°4 Part B3</b>					
Actif Net	8 227,00	8 227,00	8 364,46	24 340,80	8 227,00
Engagement de souscription	8 227,00	8 227,00	8 227,00	8 227,00	8 227,00
Montant libéré	8 227,00	8 227,00	8 227,00	8 227,00	8 227,00
Répartitions d'actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	2,83
Nombre de parts	8 227,000	8 227,000	8 227,000	8 227,000	8 227,000
Report à nouveau unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes unitaires reportées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative	1,00	1,00	1,01	2,95	1,00

## INNOVATION PLURIEL N°4

### RAPPORT ANNUEL DE GESTION - 31 décembre 2024

#### 1. IDENTIFICATION DU FONDS

<b>1.1 DATE DE CREATION</b> .....	31 décembre 2016
<b>1.2 CAPITAL TOTAL SOUSCRIT</b> .....	10,96 M€
<b>1.3 DUREE</b> .....	7 ans + 2 années de prorogation possible
<b>1.4 FORME JURIDIQUE</b> .....	Fonds Commun de Placement dans l'Innovation
<b>1.5 SOCIETE DE GESTION</b> .....	Swen Capital Partners - 20/22 rue Vernier 75017 Paris
<b>Déléataires de gestion</b> .....	EURAZEO IM - 117, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris
.....	Omnes Capital - 37/41 rue du Rocher 75008 Paris
<b>1.6 BANQUE DEPOSITAIRE</b> .....	CACEIS Bank France - 89-91 rue Gabriel Péri 92120 Montrouge
<b>1.7 FONCTION COMPTABLE</b> .....	CACEIS Fund Administration - 89-91 rue Gabriel Péri 92120 Montrouge
<b>1.8 COMMISSAIRES AUX COMPTES</b> .....	Cabinet Forvis Mazars - 45, rue Kléber 92300 Levallois-Perret

#### 1.9 COMMUNICATION PERIODIQUE

- Rapport annuel (compte annuel, rapport de gestion, certification commissaires aux comptes)
- Lettre annuelle sur les frais
- Rapport semestriel (Documentation d'Information Périodique)
- Valeur liquidative calculée semestriellement

#### 1.10 PARTS DU FONDS

- Parts prioritaires A (investisseurs)  
Parts A FR0013185881
- Parts ordinaires B (carried interest, gérants)  
Parts B1 FR0013185907  
Parts B2 FR0013185923  
Parts B3 FR0013185931
- Priorités de remboursement :
  - Remboursement du nominal des parts prioritaires
  - Remboursement du nominal des parts ordinaires
  - Attribution du solde de l'actif net aux parts A et B dans la proportion respective de 80/20

Les Parts A ont vocation à recevoir (i) un montant égal à leur montant souscrit et libéré (hors droits d'entrée), puis (ii) un montant égal à quatre-vingts pour cent (80 %) des Plus-Values du Fonds. Les Parts B ont vocation à recevoir (i) un montant égal à leur montant souscrit et libéré, puis (ii) un montant égal à vingt pour cent (20%) des Plus-Values du Fonds. Ce partage de performance se fera après déduction de tous les frais supportés par le Fonds. Dans l'hypothèse où les Porteurs de Parts A ne percevraient pas le

[www.swen-cp.fr](http://www.swen-cp.fr)

montant nominal de leurs Parts, les Porteurs de Parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces Parts B. Pour l'application du présent article, le terme "**Plus-Values**" désigne la somme :

- des bénéfices ou pertes d'exploitation, à savoir la différence entre les produits (intérêts, dividendes, et tous produits autres que les produits de cession) et les charges (frais liés à la constitution, rémunération de la Société de Gestion, rémunération du Dépositaire, rémunération du Commissaire aux Comptes et tous autres frais relatifs au fonctionnement du Fonds), constatée depuis la Date de Constitution jusqu'à la date du calcul ;
- des plus ou moins-values réalisées sur la cession des investissements du Fonds depuis la Date de Constitution jusqu'à la date du calcul ;
- des plus ou moins-values latentes sur les investissements du portefeuille du Fonds, ces plus ou moins-values latentes étant déterminées sur la base de la valorisation des actifs à la date du calcul.

## 2. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

### 2.1 ORIENTATION DE LA GESTION

Le Fonds a pour objectif de constituer un portefeuille diversifié de participations majoritairement non cotées dont au minimum 70 % (le « Quota Innovant ») de son actif investi dans des sociétés présentant un caractère innovant, (les « Sociétés Innovantes ») répondant aux critères établis à l'article L214-30 du code monétaire et financier (ci-après les « Titres Eligibles ») en vue de la réalisation de plus-values à long terme sur les capitaux investis.

Concernant la fraction d'actif incluse dans le quota innovant l'actif du Fonds sera investi dans :

- des titres de capital (tout type d'actions, y compris des actions de préférence) et titres donnant accès au capital (BSA, OC, OBSA, ORA) non admis aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation français ou étranger, sauf si ce marché est un système multilatéral de négociation où la majorité des titres admis aux négociations sont émis par des PME ;
- des parts de SARL ;
- la limite de 15% au plus de l'actif du Fonds, dans des avances en compte courant consenties pour la durée de l'investissement réalisé au profit de sociétés dont le Fonds détient au moins 5% du capital ;
- la limite de 20% au plus de l'actif du Fonds, dans des titres de capital admis aux négociations sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, émis par des sociétés remplissant des critères définis au IV de l'article L214-30 et dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros ;

Étant précisé que l'actif du Fonds devra être constitué à hauteur de 40% au moins de titres ou parts reçus en contrepartie de souscriptions au capital, de titres reçus en remboursement d'obligations ou de titres reçus en contrepartie d'obligations converties.

Le Fonds n'investira en aucun cas dans des actions de préférence bénéficiant de droits (financiers ou politiques) inférieurs à ceux dont bénéficient les actions ordinaires du même émetteur ou assorties de clauses limitant potentiellement leur performance par rapport à une action ordinaire classique. Les actions de préférence pouvant être souscrites par le Fonds seront notamment des actions conférant un droit privilégié par rapport aux autres actions ; par exemple sur les dividendes ou le boni de liquidation (attribution prioritaire ou répartition préférentielle), droit d'information renforcée. En contrepartie, les pactes conclus par le Fonds pourront comprendre des mécanismes de nature à limiter la performance potentielle du Fonds tels que des mécanismes d'intéressement des dirigeants, collaborateurs clés et actionnaires historiques (sauf actionnaires « dormants ») de l'émetteur.

Ces clauses incitatives, mises en place pour motiver le management à créer plus de valeur, peuvent néanmoins diluer l'ensemble des actionnaires de la cible au profit des bénéficiaires de ces clauses. La performance finale pour l'ensemble des actionnaires de la cible, dont le Fonds, pourra ainsi être impactée

par cette dilution. Par conséquent, ces mécanismes pourront être de nature à diminuer la performance potentielle du Fonds.

Les participations seront prises dans le cadre d'opérations de capital-risque et de capital-développement. Le Fonds interviendra dans une large gamme de secteurs de l'industrie et des services et investira en particulier, dans des sociétés présentes sur les marchés des technologies de l'information, de la communication, de l'électronique, des télécommunications, des équipements informatiques, de la fourniture de services informatiques ou à contenu technologique ainsi que dans les secteurs des sciences de la vie (pharmacie, biotechnologie, équipements médicaux...), de la « santé connectée » et de l'environnement.

Le Fonds prendra généralement des participations minoritaires dans des Sociétés Innovantes, étant entendu que les participations détenues dans ces sociétés par les véhicules gérés ou conseillés par la Société de Gestion ou par des entreprises qui lui sont liées pourront constituer ensemble une participation majoritaire.

Les investissements relatifs à cette part de l'actif seront réalisés par deux sociétés de gestion sélectionnées par la Société de Gestion (ci-après les « Déléataires de Gestion ») chargées chacune d'investir 35 % minimum de l'actif initial du Fonds :

- **EURAZEO Investment Manager**, le « **Premier Déléataire** », gère une partie de l'actif net du Fonds, correspondant à 35 % minimum de l'actif initial du Fonds. Les prises de participation seront réalisées dans des secteurs identifiés comme étant à perspective de forte valeur ajoutée et interviendront principalement dans des sociétés présentes sur les marchés des technologies de l'information ainsi que dans les secteurs de la santé et de l'environnement. EURAZEO Investment Manager (ex IDINVEST Partners) sélectionnera les sociétés dans lesquelles le Fonds prendra des participations en s'appuyant sur les critères suivants : capacité d'innovation de l'entreprise, potentiel de l'équipe dirigeante, attractivité et stratégie de développement, perspectives d'évolution du marché concerné, perspectives de sortie. Une attention particulière devrait être accordée, dans le choix des cibles, au respect par celles-ci des principes de bonne gouvernance d'entreprise.

- **OMNES Capital**, le « **Deuxième Déléataire** », gère également une partie de l'actif net du Fonds, correspondant à 35 % minimum de l'actif initial du Fonds. OMNES Capital privilégiera l'investissement dans des sociétés durant leur phase de création, de lancement, ou dans les premières étapes de leur développement. Sans que la liste des secteurs soit limitative, «

OMNES Capital s'intéressera particulièrement aux sociétés présentes sur les marchés des technologies de l'information, de la communication, de l'électronique, des télécommunications, des équipements informatiques, de la fourniture de services informatiques ou à contenu technologique ainsi que dans les secteurs des sciences de la vie (pharmacie, biotechnologie, équipements médicaux...) et de la « santé connectée » » (innovations dans les domaines de l'électronique, du logiciel et de la communication mises à la disposition des professionnels de la santé et des patients, dont l'objectif est d'optimiser les soins et la qualité de vie de ces derniers à un coût acceptable) dès lors que les procédés développés sont reconnus innovants.

L'analyse des projets d'investissement portera en particulier sur l'attractivité du marché concerné, les sources d'avantages concurrentiels du projet et sur le potentiel de l'équipe dirigeante à le mettre en œuvre.

La Société de gestion cherchera à diversifier la gestion de la poche non soumise aux critères innovants principalement au travers d'une sélection d'OPC appartenant aux classes suivantes : « Monétaires », « Monétaires court terme », « Actions françaises », « Actions des pays de la zone euro », « Actions des pays de l'Union européenne », « Obligations et autres titres de créance libellés en euros », « Obligations et autres titres de créances internationaux » et « Diversifiés ». Les OPC sélectionnés pourront notamment être gérés par Federal Finance Gestion et/ou OFI Asset Management. Elle pourra également recourir aux titres de créance négociables (TCN), aux dépôts à terme, bons du trésor et bons à moyen terme négociable (BMTN). Les titres retenus seront limités aux émissions en euros réalisées par des émetteurs européens souverains ou entreprises de grande ou moyenne capitalisation et disposant d'une notation investment grade (AAA à BBB en notation Standard & Poor's) ou jugée équivalente par la Société de

Gestion. La Société de Gestion ne dépend pas exclusivement et mécaniquement des notations émises par les agences mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des émetteurs et titres.

Par ailleurs la Société de Gestion pourra investir accessoirement, à hauteur de 10% au maximum du montant total des souscriptions du Fonds, dans des titres de capital ou donnant accès au capital (BSA, OC, OBSA, ORA) admis ou non aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation français ou étranger, émis par des sociétés françaises ou européennes présentant des fondamentaux financiers solides et un potentiel de croissance de valorisation compatible avec l'horizon de liquidité du Fonds selon l'analyse de la société de gestion. Les investissements en titres non cotés peuvent donc être réalisés jusqu'à 80%. Enfin, en vue de préserver les actifs du Fonds, elle investira à titre exceptionnel dans des instruments financiers de couverture à terme simple (contrats à terme sur indices action ou taux, ou devises) afin de couvrir éventuellement un risque de d'actions, de taux, ou de change. Le Fonds ne cherchera pas à se surexposer à des marchés via le recours à ces instruments dérivés et ne recourra pas à des instruments financiers à terme de gré à gré complexes dans le cadre de ces opérations de couverture.

**2.2 ZONE GEOGRAPHIQUE :** .....Europe

### **2.3 CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)**

Le fonds ayant achevé sa période de souscription avant l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit SFDR), sa documentation réglementaire n'a pas été mise à jour en ce qui concerne l'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement. Le fonds ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales et ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

De plus, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **2.4 OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET REUTILISATION**

Le Fonds ne réalise pas d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global tels que définis dans le règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et réutilisation dit « SFTR ».

## **3. CONTEXTE GENERAL DE LA GESTION ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SUIVIE**

Les FIP et les FCPI s'appuient sur deux moteurs de performance : une poche hors quota investie de manière diversifiée sur plusieurs classes d'actifs (indirectement) et une poche dite « quota » investie dans les entreprises. Ces produits sont donc sensibles aux aléas macroéconomiques (via la poche hors quota et les investissements en sociétés cotées) ainsi qu'au développement des PME investies.

La politique de gestion a consisté à se conformer, pendant toute la durée de l'exercice, à l'orientation de gestion décrite dans le règlement du Fonds.

Les performances passées des FIP et des FCPI ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance ne s'appréciera réellement qu'à la liquidation du Fonds.

Au 31 décembre 2024, le FCPI Innovation Pluriel N°4 présente un actif net pour la part A de 9,4 M€ et l'évolution de sa valorisation sur l'année est de -12,16%.

Une performance en légère baisse pour le FCPI Innovation Pluriel N°4, dans un marché de la « tech » encore en convalescence. Le FCPI possède néanmoins un portefeuille de qualité et conserve du potentiel,

mais doit accélérer son rythme des cessions, retardées par le manque d'activité conjoncturel sur le marché des fusions/acquisitions.

Les participations détenues ont connu des trajectoires différentes sur l'année 2024 :

- Une année compliquée pour la société ManoMano (Colibri), une plateforme d'achat en ligne de produits de bricolage et de jardinage, qui s'est heurtée à un marché du bricolage à l'arrêt depuis 2023, marqué par une diminution importante des volumes de vente.
- Les entreprises Skillup (logiciel de ressources humaines) et Therapixel (imagerie médicale) ont poursuivi leur très bon développement, avec une forte accélération de leur croissance sur l'année.

Une cession a également été réalisée sur le premier semestre 2024, avec le rachat par un industriel de la société Octimet Oncology, spécialisée dans l'oncologie et le traitement des tumeurs cancérogènes.

#### 4. SITUATION DE L'OPC (DONNEES CHIFFREES)

##### 4.1 EVOLUTION DE L'ACTIF NET, DU NOMBRE DE PARTS ET DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

A date, la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter le potentiel des actifs en portefeuille, celle-ci est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse.

La performance du Fonds ne s'appréciera réellement qu'à sa liquidation.

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>ACTIF NET en EUR</b>	14 578 575.13	17 771 022.68	16 019 725.50	11 070 097.69	9 477 386.59
Engagement de souscription	/	/	/	/	/
Montant libéré	/	/	/	/	/
Répartition d'actifs	/	/	/	/	/
<b>Nombre de parts</b>					
Part A	108 843.741	108 708.056	108 245.982	107 963.19	107 649.01
Part B1	9 598.00	9 598.00	9 598.00	9 598.00	9 598.00
Part B2	9 598.00	9 598.00	9 598.00	9 598.00	9 598.00
Part B3	8 227.00	8 227.00	8 227.00	8 227.00	8 227.00
<b>Valeur liquidative unitaire en EUR</b>					
Part A	126.95	150.57	138.19	95.81	84.16
Part B1	58.03	125.62	86.80	54.89	23.83
Part B2	18.69	19.57	22.88	19.84	18.26
Part B3	2.95	1.01	1.00	1.00	1.00
<b>Distribution unitaire du résultat</b>					
Part A				-	-
Part B1				-	-
Part B2				-	-
Part B3				-	-
<b>Distribution unitaire PMV nettes</b>					
Part A				-	-
Part B1				-	-
Part B2				-	-
Part B3				-	-

##### 4.2 DISTRIBUTIONS

Pas de distribution sur l'année 2024.

#### 4.3 PERFORMANCE DU FONDS (Variation de Valeur Liquidative)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance ne s'appréciera réellement qu'à la liquidation du Fonds.  
Il est rappelé aux souscripteurs que le Fonds présente un risque de perte en capital.

		Performances nettes de frais de gestion
Part A	1 an	-12.16%
	Depuis sa création	+14.16%
Part B1	1 an	-56.59%
	Depuis sa création	+2 282.64%
Part B2	1 an	-7.95%
	Depuis sa création	+1 726.21%
Part B3	1 an	0.00%
	Depuis sa création	0.00%

#### 4.4 OPERATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE TITRES

Participations	Activité	Acquisitions	Cessions
Midaxo	Solution permettant la gestion des fusions et acquisitions ainsi que la gestion quotidienne des entreprises	51 345,00	0,00
Regards (Klaxoon)	Application mobile couplée à une box proposant de nouvelles méthodes de réalisation de réunions professionnelles	11 976,00	0,00
Octimet Oncology	Développement clinique de produits destinés à lutter contre le cancer	81 768,49	78 534,48
Phaxiam Therapeutics (ex Pherecydes)	Biotechnologie innovante dans les bactériophages contre les infections	0,00	2 264,75
Coave Thérapeutix (ex Horama)	Produits de thérapie génique innovants pour les maladies ophtalmiques rares afin de préserver ou restaurer l'autonomie visuelle	16 353,35	0,00
Peoople (Ex 21 Buttons)	Réseau social de redirection en matière d'achat de vêtements et accessoires	0,00	0,00
Cooptalis	Accompagnement de projets de mobilité internationale des expatriés et des entreprises dans le monde	569 035,99	460 157,72

#### Informations complémentaires

La participation Octimet Oncology a fait l'objet d'une conversion de titres des Obligations Convertibles (75 000 titres d'une valeur de 75 000 €) vers des Actions Ordinaires pour (454 269 titres à 75 010 €)

La participation dans Peoople a vu sa radiation prononcée le 8 avril 2024.

Les mouvements sur la participation Cooptalis ont fait l'objet de deux conversions. Une conversion de 170 099 OCA 2022 et 31 267 OCA 2023 d'une valeur de 20 366 € vers 287 990 ADP d'une valeur de 287 990 € ainsi qu'une conversion de 647 AO nouvelles d'une valeur de 199 538,57 € vers 647 ADP I EZ d'une valeur de 199 538,57 €. Le fonds a également participé à une augmentation de capital de 15 188 actions de préférence d'une valeur de 1€ par part.

#### 4.5 CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du fonds est calculé selon la méthode de l'engagement. A la clôture de l'exercice, l'engagement global du fonds s'élève à 100%.

## 4.6 FRAIS DE GESTION DE L'OPC

### 4.6.1 NATURE ET MONTANT DES FRAIS FACTURES AU FONDS

	Montant	% actif net moyen
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>		
<b>Rémunération de la société de gestion</b>	394 877.84	3.89 %
Base de calcul = souscriptions		
<b>Rémunération du dépositaire</b>	4 223.62	0.04%
Base de calcul = souscriptions		
<b>Rémunération du comptable</b>	4 258.90	0.04%
Base de calcul = forfait		
<b>Honoraires du commissaire aux comptes</b>	10 440.00	0.10%
Base de calcul = souscriptions		
<b>Commission de surperformance (frais variables)</b>	n/a	n/a
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	n/a	n/a
Montants rétrocédés à l'OPC		
<b>Frais divers</b>	5 204.61	0.05%
Biomodex	25.94	
Cooptalis	1 355.56	
Regards (Klaxoon)	422.42	
Projet Essor	2 488.82	
Themis	1 084.84	
Remboursement sur Novate	-172.97	
<b>TOTAL</b>	<b>419 004.97</b>	<b>4.12%</b>

### 4.6.2 TAUX DE FRAIS ANNUEL MOYEN

Catégorie agrégée de frais (D.214-80 du code monétaire et financier)	Droits d'entrée et de sortie	Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	Commission de constitution	Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	Frais de gestion indirects	Total TFAM gestionnaire et distributeur	
Rappel des TFAM gestionnaire et distributeurs maxima sur la durée de vie du fonds ou de la holding, tels que présentés dans la notice	Aucune commission de rachat ne sera prélevée	. Frais de gestion : 3.60% maximum du montant total des souscriptions . Frais de gestion, administrative et comptable : 0.15% . Frais Dépositaire : 0.15% net de toutes taxes des souscriptions . Frais Commissaire aux comptes : 0.07%	Forfaitaire : 0.36% net de toutes taxes du montant total des souscriptions	0.15% de factif net	0.20% de factif net		
<b>Taux pratiqué chaque année et sur la durée écoulée du fonds ou de la société (gestionnaire et distributeur)</b>	<b>Exercice</b>						
	<b>2017</b>	0.09%	3.80%	0.00%	0.03%	0.08%	4.00%
	<b>2018</b>	0.04%	3.94%	0.36%	0.04%	0.08%	4.46%
	<b>2019</b>	0.00%	3.85%	0.00%	0.15%	0.06%	4.06%
	<b>2020</b>	0.00%	3.86%	0.00%	0.09%	0.04%	3.99%
	<b>2021</b>	0.00%	3.86%	0.00%	0.06%	0.02%	3.94%
	<b>2022</b>	0.00%	3.82%	0.00%	0.01%	0.01%	3.83%
	<b>2023</b>	0.00%	3.76%	0.00%	0.05%	0.01%	3.81%
	<b>2024</b>	0.00%	3.77%	0.00%	0.05%	0.00%	3.83%
<b>TFAM pratiqué sur la période écoulée</b>	<b>0.02%</b>	<b>3.83%</b>	<b>0.04%</b>	<b>0.06%</b>	<b>0.04%</b>	<b>3.99%</b>	

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- Le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds mentionné à l'article D.214-80 du code monétaire et financier ;
- Et le montant maximal des souscriptions initiales totales en incluant les droits d'entrée susceptibles d'être acquittés par le souscripteur.

Les taux mentionnés dans ce tableau correspondent aux ratios entre les frais ou la commission et le montant maximal des souscriptions initiales totales.

Ce tableau a fait l'objet de modifications au 31 décembre 2022 à la suite d'une revue du calcul des taux.

#### 4.6.3 RAPPORT RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Non applicable en 2024, néanmoins la politique sur la sélection des intermédiaires est disponible sur le site de la Société de Gestion : [www.swen-cp.fr/informations-reglementaires](http://www.swen-cp.fr/informations-reglementaires)

#### 4.7 FRAIS DE GESTION VARIABLES

Non applicable.

#### 4.8 OPERATIONS DE CREDIT

Aucune opération de crédit réalisée par un établissement de crédit liée à la société de gestion n'a été mise en place auprès de sociétés du portefeuille.

### 5. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE ECOULE

#### 5.1 GESTION DES RISQUES

Le Fonds est classé niveau 7 sur l'échelle de risque de l'indicateur synthétique. Le profil de risque du Fonds correspond à un couple rendement/risques élevé et n'offre aucune garantie ni protection en capital.

##### 5.1.1 SUIVI DU PROFIL DE RISQUE

La Société de Gestion dispose de moyens humains et techniques au travers de son département « risques » afin de garantir que le profil de risque du FCPI est conforme à celui décrit aux investisseurs.

Les risques financiers inhérents au Fonds sont identifiés, à savoir, risque de perte en capital, risque de liquidité, risque de marché, risque de crédit. Les indicateurs de mesure de risque et les seuils de tolérance (lorsque ceux-ci sont adaptés) sont définis. La direction générale et le RCCI reçoivent périodiquement des informations sur le profil de risque du Fonds aux de travers plusieurs tableaux de bord envoyés par les risques. La Société de Gestion s'appuie sur des procédures et une équipe disposant de connaissances approfondies des outils informatiques.

A titre illustratif, afin de gérer le profil de risques du Fonds, la Société de Gestion au travers son département « risques » développe des benchmarks internes, évalue la performance, calcule des métriques de risque, vérifie le taux de défaut, gère la liquidité de l'actif et du passif, effectue des stress-test, contrôle les ratios et apprécie le niveau de concentration ou d'emprise des actifs.

Le suivi du profil de risque ne fait l'objet d'aucune remarque particulière sur cette année.

##### 5.1.2 INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Le Fonds a investi essentiellement dans des titres non cotés sur un marché et, qui sont par nature peu ou pas liquides.

Le dispositif de liquidité mis en place au sein de la Société de Gestion qui gère le FCP s'appréhende dans un contexte global intégrant à la fois l'actif et le passif des fonds. Ce dispositif est intégré à la politique de gestion des risques de la Société de Gestion.

Le suivi du risque de liquidité à l'actif est réalisé avec des modèles et des hypothèses distinctes selon les classes d'actifs. Le risque de liquidité est analysé en situation de scénario normal d'une part et en situation de stress test d'autre part.

Afin d'encadrer le risque de liquidité de chaque portefeuille, la Société de Gestion mesure également la proportion du portefeuille pouvant être cédée en un jour.

Sur cette mesure, des seuils d'alerte sont définis pour chaque portefeuille ou famille de portefeuilles. Les franchissements de seuils d'alerte sont présentés lors du Comité des Risques de la Société de Gestion qui prend alors les mesures adéquates compte tenu du profil de liquidité des portefeuilles et de l'origine du franchissement de seuil.

A date, aucun actif du Fonds ne fait l'objet d'un traitement spécial du fait de sa nature non liquide.

Aucune remarque particulière n'est à remonter dans le suivi de la liquidité sur cette période.

### 5.1.3 CALCUL DU LEVIER

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés au 31 décembre 2024, conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du Règlement délégué UE N231/2013 :

Méthode brute	: 99.49%
Méthode de l'engagement	: 100%

### 5.2 MANDATS SOCIAUX LIES AUX PARTICIPATIONS EN PORTEFEUILLE

La Société de Gestion n'est pas mandataire social dans les sociétés financées.

### 5.3 DIRECTIVE EUROPEENNE LIEE A L'EPARGNE

La directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts a été transposée en droit interne par l'article 24 de la loi de finances rectificative pour 2003. L'instruction fiscale (BOI 5I-3-05) en date du 12 août 2005 est venue en présenter les principales dispositions.

Conformément au troisième alinéa du I de l'article 49 I ter de l'annexe III au code général des impôts, le Fonds a opté pour le traitement analogue à celui des OPCVM dits coordonnés, à savoir que ne sont déclarés à l'administration fiscale que les intérêts versés à des bénéficiaires au moment de leur versement, et non au moment de leur perception par le Fonds.

Le traitement fiscal propre à l'investissement en parts ou actions de FIA dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié.

### 5.4 POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Les délégataires de gestion exercent les droits de vote en Assemblée générale (et le cas échéant en Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance, pour le compte et dans l'intérêt du Fonds, conformément à leur politique d'exercice des droits de vote pour les instruments détenus par le Fonds et gérés par les délégataires de gestion.

Le cas échéant, la Société de Gestion exerce les droits de vote en Assemblée Générale, pour le compte et dans l'intérêt du Fonds, conformément à sa politique d'engagement actionnarial qui intègre sa politique de vote pour les instruments détenus par le Fonds et gérés par la Société de Gestion. La politique d'engagement actionnarial ainsi que le compte rendu sur sa mise en œuvre qui intègre le rapport des votes exercés sont disponibles sur le site internet de SWEN CP - [www.swen-cp.fr](http://www.swen-cp.fr), rubrique « informations réglementaires ».

### 5.5 CONTROLE SUR LES SOCIETES NON COTEES ET FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Le Fonds n'a pas vocation à détenir des positions majoritaires dans les sociétés dans lesquelles il investit.

Sur la période, le Fonds n'a pas réalisé une prise de contrôle dans une société non cotée ou franchit un seuil de détention déclarable.

## 5.6 CLAUSES AFFECTANT LES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

Néant.

## 5.7 RATIO JURIDIQUE ET FISCAL DE 70%

Le Fonds est entré en période de pré-liquidation le 12 juillet 2022.  
Le ratio juridique et fiscal n'est plus calculé (Art. R214-71 et Art. R214-53 du code monétaire et financier).

## 5.8 ASSEMBLEE DES PORTEURS DE PARTS

Néant.

## 5.9 PRODUITS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU PAR LES ENTITES DU GROUPE ET DETENUS PAR LE FONDS

Conformément à son Règlement, le Fonds peut être amené à investir dans des instruments financiers émis par des entités du groupe. Ces instruments sont essentiellement utilisés pour la gestion de la trésorerie du Fonds et sont évalués régulièrement.

	31/12/2024
OPC	
Federal Support Court Terme ESG SI	43 816.67
<b>Total des titres du groupe</b>	<b>43 816.67</b>

## 5.10 PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES POUR L'EXECUTION DES ORDRES

Non applicable sur la période.

Le cas échéant, la Société de Gestion sélectionne des intermédiaires qualifiés pour permettre une bonne exécution des transactions, pour les instruments détenus par le Fonds et gérés par la Société de Gestion. La politique sur la sélection des intermédiaires est disponible sur le site de la Société de Gestion : [www.swen-cp.fr/informations-reglementaires](http://www.swen-cp.fr/informations-reglementaires)

Les délégués de gestion sélectionnent des intermédiaires, selon leur propre procédure interne, pour les instruments détenus par le Fonds et gérés par les délégués de gestion.

## 5.11 PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES POUR L'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION DES ORDRES

La Société de Gestion ne sélectionne pas d'intermédiaires pour l'aide à la décision d'investissement. Les délégués de gestion sélectionnent des intermédiaires, selon leur propre procédure interne, pour les instruments détenus par le Fonds et gérés par les délégués de gestion.

## 5.12 CHANGEMENT SUBSTANTIEL

Deuxième prorogation de la durée de vie du fonds d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

### 5.12.1 MISE EN PRE-LIQUIDATION

La Société de Gestion a décidé de mettre le fonds en pré-liquidation à compter du 12 juillet 2022.

### 5.13. CONFLITS D'INTERETS

Aucun cas de conflit d'intérêt avéré n'a été identifié en 2024, néanmoins la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site de la Société de Gestion : [www.swen-cp.fr/informations-reglementaires](http://www.swen-cp.fr/informations-reglementaires)

### 5.14 CO-INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENT

#### 5.14.1 REGLES DE CO-INVESTISSEMENT ET DE CO-DESINVESTISSEMENT AVEC D'AUTRES VEHICULES GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Fonds peut être amené à investir aux côtés de fonds ayant des stratégies similaires.

Tout évènement ayant trait à des co-investissements ou co-désinvestissements fera l'objet d'une mention dans le rapport de gestion annuel de la Société de Gestion aux porteurs de parts et respectera les dispositions et recommandations préconisées par le Code de déontologie de France Invest notamment en termes de conflits d'intérêts.

Participations en co-investissement
Batiweb
Remade
Splio
Skillup

#### 5.14.2 CO-INVESTISSEMENTS AVEC LA SOCIETE DE GESTION, SES DIRIGEANTS ET SALARIES ET LES PERSONNES AGISSANT POUR SON COMPTE

Ni la Société de Gestion elle-même, ni les dirigeants, les salariés et toute personne agissant pour le compte de la Société de Gestion (délégués et ses salariés) ne pourront co-investir aux côtés d'un ou plusieurs fonds gérés par la société de gestion ou des véhicules d'investissement.

### 5.15 TRANSFERT DE PARTICIPATIONS ET PORTAGE

Néant.

## 5.16 REMUNERATION

### - ELEMENTS QUALITATIFS

10.1.2 de la position AMF 2013-11 (orientations ESMA)	<p><b>Procédure de prise de décision utilisée pour déterminer la politique de rémunérations des collaborateurs</b></p>	<p>Conformément aux dispositions prévues par la Directives AIFM (2011/61/UE du 8 juin 2011) et son règlement délégué (231/2013 du 19 décembre 2012), SWEN Capital Partners a mis en place une politique de rémunération définissant les principes applicables en matière de rémunération des collaborateurs. La politique de rémunération a été mise à jour le 22 décembre 2023.</p> <p><u>Collaborateurs et rémunérations concernés</u> : La politique de rémunération de SWEN Capital Partners s'applique aux <b>rémunérations fixes et variables</b> versées aux « preneurs de risques » identifiés au regard des fonctions exercées et/ou du niveau de leur rémunération :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Direction Générale (DG, DGA),</li> <li>2. Directrice des ressources humaines,</li> <li>3. Directeurs de gestion,</li> <li>4. Directeurs finance durable,</li> <li>5. Directeurs d'investissement et de participations ;</li> <li>6. Directeurs commerciaux ;</li> <li>7. Directrice des opérations ;</li> <li>8. Directeur de la gestion des risques ;</li> <li>9. Chargés d'affaires investissement ;</li> <li>10. Responsable conformité et contrôle interne ;</li> <li>11. Responsables finance durable.</li> </ol> <p><u>Comité des Nominations et des Rémunérations</u> : SWEN Capital Partners a mis en place un Comité des Nominations et des Rémunérations en charge de veiller à l'application de la politique de rémunération et d'en revoir périodiquement les principes généraux. La politique de rémunération est soumise annuellement à la validation du Conseil d'Administration. La rémunération de la Direction Générale est validée par le Conseil d'Administration.</p> <p>La politique de rémunération de SWEN Capital Partners est disponible sur demande à tout investisseur qui en fait la demande.</p>
Article 107 du Règlement	<p><b>Informations concernant les critères financiers et non financiers pour permettre aux investisseurs d'évaluer les incitations créées</b></p>	<p>La politique de rémunération de SWEN Capital Partners définit des critères quantitatifs et qualitatifs de détermination des rémunérations versées aux collaborateurs concernés.</p> <p>Elle prévoit notamment que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la partie fixe de la rémunération représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée,</li> <li>- l'enveloppe globale de rémunération variable tient notamment compte du résultat de la Société de gestion et de ses besoins en matière de fonds propres.</li> <li>- la partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles gérés et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques y compris les risques en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique...etc).</li> </ul>

- ELEMENTS QUANTITATIFS

Ces données sont calculées au niveau du gestionnaire de FIA SWEN Capital Partners.

Au 31 décembre 2024 SWEN Capital Partners gère 43 Fonds professionnels (FPCI-FPS/SLP-SCA/RAIF) et 7 FIP-FCPI pour un encours de 3,6Mds € (5,4Mds € d'engagement). Elle gère également des portefeuilles pour compte de tiers (mandats de gestion) et fournit des prestations de conseil en investissement sur des encours s'élevant à 1,8Mds€ (3Mds € d'engagement).

Article 22 Directive	<b>Montant des rémunérations ventilées en fixe et variable au titre de 2024</b>	<b>Montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel de SWEN CP :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunérations fixes : 9 729K€</li> <li>- Rémunérations variables : 3 927K€</li> </ul> Nombre de collaborateurs bénéficiaires* : 116 Nombre d'années d'expérience moyenne : 10
	<b>Montant des rémunérations 2024 ventilées entre cadres supérieurs et membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du FIA</b>	<b>Répartitions des rémunérations fixes et variables des collaborateurs concernés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunérations des cadres supérieurs : 979K€</li> <li>- Rémunérations des autres « preneurs de risques » : 8 396K€</li> </ul> Nombre de collaborateurs* : 61 Nombre d'années d'expérience moyenne : 12
	<b>Intéressement aux plus-values (carried interest) versées par les FIA</b>	Cette information est communiquée, le cas échéant, dans les rapports annuels des FIA.

\*Moyenne sur l'année calculée en équivalent temps plein

## Avertissement

Ce document est délivré aux investisseurs du FCPI INNOVATION PLURIEL N°4.

L'ensemble des informations communiquées dans ce rapport sont des données consolidées relatives au Fonds.

Ce document ne constitue ni un document contractuel, ni une offre, ni une recommandation d'acheter, de vendre ou de souscrire à un instrument financier ni une offre commerciale d'investissement dans les produits ou services financiers fournis par SWEN Capital Partners dans une quelconque juridiction. SWEN Capital Partners se dégage de toute responsabilité pour toute décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations contenues dans ce document.

**Nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne constituent pas un indicateur exact.** L'évolution de la valeur des investissements et les performances pourront s'écarter de ce qui est affiché, à la hausse comme à la baisse. La performance finale du Fonds s'appréciera au moment de la liquidation du Fonds. Les performances financières futures sont soumises à l'impôt, lequel dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible de changer à l'avenir.

SWEN Capital Partners intègre des considérations ESG dans ses stratégies d'investissements. La prise en compte des critères ESG par SWEN Capital Partners est détaillée dans la Documentation Règlementaire du Fonds et dans les politiques de durabilité disponibles sur le site internet : <https://www.swen-cp.fr/esg>.

La reproduction totale ou partielle, sur quelque support que ce soit, la communication à des tiers, l'utilisation à quelque fin que ce soit autre que privée, ou l'altération des marques, logos, dessins, analyses, signes distinctifs, images, animations, graphiques, photographies ou textes figurant le cas échéant sur cette présentation sont interdites, sans l'autorisation préalable de SWEN Capital Partners. SWEN Capital Partners décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans le présent document et des conséquences qui pourraient en découler. Toute reproduction ou utilisation non autorisée de ces informations engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires.